

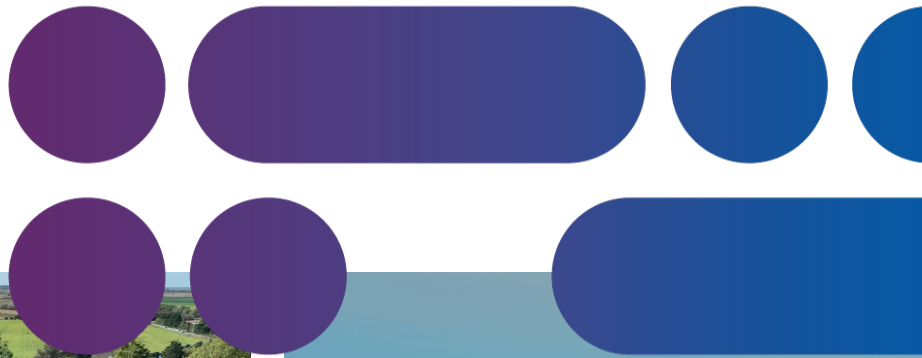


VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

VersaillesGrandParc.fr



SOMMAIRE

Fonctionnement & Territoire	4
Culture et tourisme	6
Écologie urbaine	9
Communication	10
Déchets	12
Cycle de l'eau	16
Habitat	18
Développement économique	19
Aménagement du territoire	22
Ville intelligente	24
Ville durable	26
Déplacements	28
Ressources humaines	30
Ressources financières	31



LE MOT DU PRÉSIDENT

Une année 2023 marquée du sceau de l'innovation. C'est en effet sur le territoire de l'Agglo, via le campus HEC installé à Jouy-en-Josas, que s'est tenue la 6^e édition du Paris Saclay Spring, organisée en partenariat avec l'EPAPS, et qui réunit investisseurs, chercheurs, entrepreneurs, directeurs R&D et acteurs publics et privés de l'innovation, de la recherche et de la science.

Ce rendez-vous, devenu incontournable, a permis des échanges et des rencontres dans les domaines chers à l'Agglo : la transition numérique, la mobilité, la santé, la foodtech et la greentech.

Outre ses actions d'animations, de conseils et d'accompagnement des entreprises, Versailles Grand Parc a lancé une étude sur la ZAE de Buc qui devrait lui permettre, entre autres, de bénéficier de travaux de requalification.

Après 3 ans de mise en œuvre, l'expérimentation sur la tarification éco-responsable est devenue effective avec la première facturation intégrée à la taxe foncière reçue par les usagers des 8 villes pilotes engagées dans ce dispositif.

D'autres projets portés par d'autres compétences exercées par Versailles Grand Parc ont pu voir le jour, être menés à bien. Ainsi un travail sur le logement social, le PLHI, a été conduit, le compostage collectif s'est implanté dans de très importantes résidences du territoire et le moulin de Saint-Cyr a été détruit dans le cadre de la restitution de l'Allée royale de Villepreux et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces derniers frappent à notre porte et l'Agglo sera prête à les accueillir.

François de Mazières,
Président

FONCTIONNEMENT & TERRITOIRE

Depuis 2008, François de Mazières, maire de Versailles, préside la communauté d'agglomération.

Le Président de Versailles Grand Parc est élu par le Conseil communautaire et est également le Président du bureau des maires.

Ce dernier prépare les décisions majeures de l'intercommunalité : il définit les lignes directrices de travail des commissions communautaires et valide les projets qui en émanent. Il est composé des maires des communes.

Le conseil communautaire rassemble 76 délégués communautaires. Il vote l'ensemble des projets de Versailles Grand Parc (budget, compte administratif, délégation d'un service public, etc.). Chaque commune est représentée proportionnellement à son nombre d'habitants, avec au minimum un délégué par commune.

Plusieurs commissions, au sein desquelles chaque commune est représentée, ont été constituées pour élaborer les projets :

- Finances, Affaires générales, Mutualisation, Personnel
- Développement économique et Ville intelligente
- Transports et Mobilités
- Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques
- Culture
- Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

Les communes ont délégué les compétences suivantes à la communauté d'agglomération :

- Développement économique (dont promotion du tourisme)
- Aménagement de l'espace communautaire (cadre de vie et déplacements)
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Eau potable
- Assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage
- Protection et mise en valeur de l'environnement (dont la gestion des déchets)
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (construction, aménagement, entretien et gestion)
- Fourrière animale
- Gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire

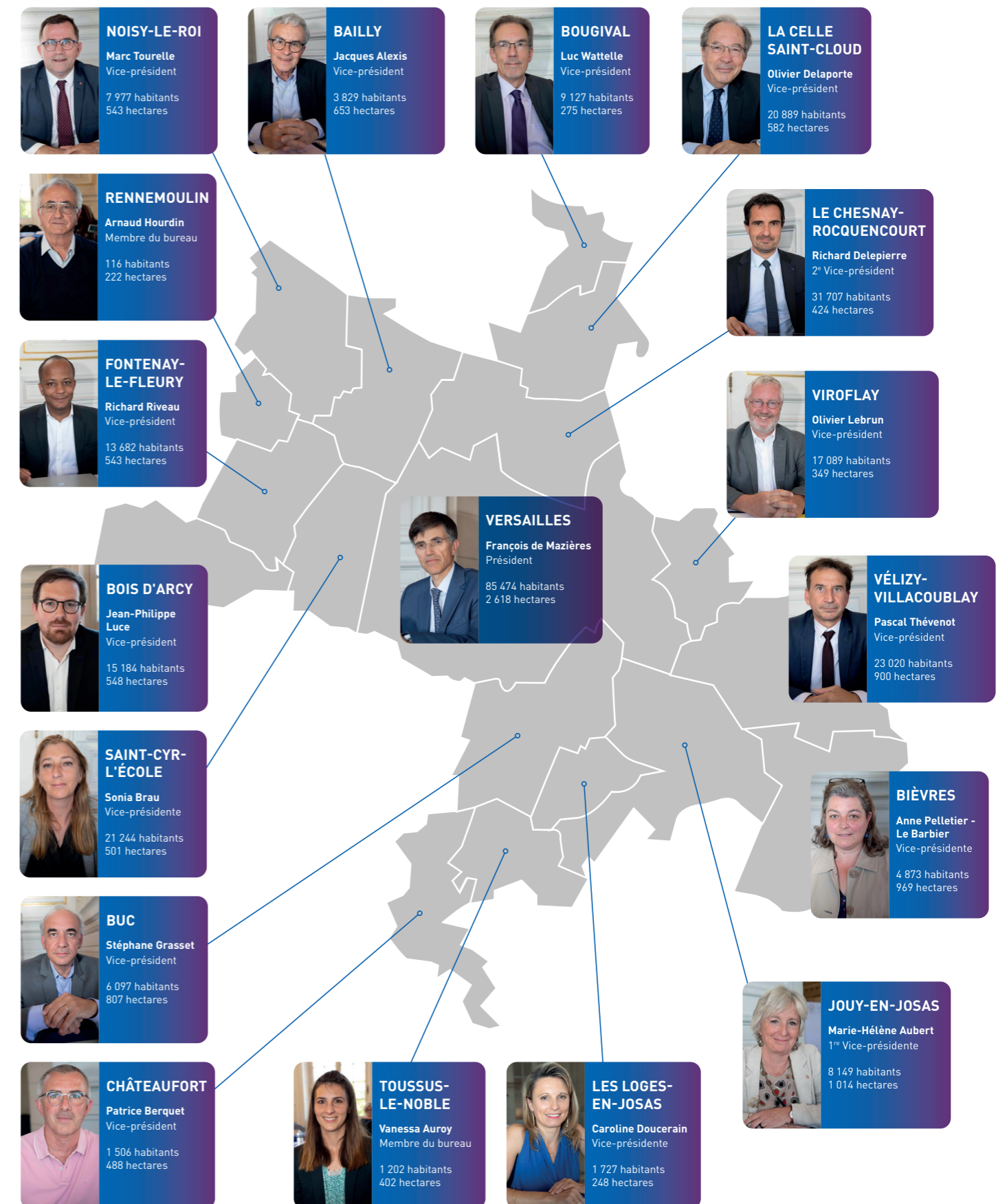


CHIFFRES CLÉS EN 2023

- 16 bureaux
- 4 conseils communautaires
- 61 délibérations
- 85 décisions du bureau
- 50 décisions du Président

LE TERRITOIRE

Versailles Grand Parc regroupe 18 communes, 270 000 habitants et s'étend sur une superficie de 12 400 hectares au 1^{er} janvier 2022.



CULTURE & TOURISME

En 2024, la France, Paris et Versailles Grand Parc accueillent les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement planétaire a inspiré la saison artistique et culturelle 2023-2024 de la communauté d'agglomération. Parmi les 350 projets menés (concerts, spectacles, master-classes et propositions issues de grands festivals du territoire et du Conservatoire à Rayonnement Régional) la majorité a ainsi été imaginée autour de notions et valeurs qui réunissent le sport et les arts : « Jouer ensemble », « Esprit d'équipe », « Entraînement », « Goût de l'effort », « Persévérance », « Recherche du geste parfait », « Travail du corps », « Dépassement de soi », « Partage » et « Plaisir »...

Une programmation foisonnante, accessible pour l'essentiel gratuitement et qui reflète un engagement toujours croissant en faveur de l'enseignement artistique et de la culture.



Concert du Conservatoire à Rayonnement Régional

• ELECTROCHIC #7

Du 9 au 18 mars 2023, les scènes de Bailly, Bois d'Arcy, Chaville, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-l'École, Vélizy-Villacoublay et Versailles ont vibré au rythme de la musique électro lors du festival ElectroChic. Deux week-ends exceptionnels de concerts, de DJ sets, de rencontres musicales et de découvertes de jeunes talents ont animé le territoire.

Cette 7^e édition du festival électro de l'ouest parisien a réuni toutes les générations autour d'une programmation témoignant des multiples courants et styles de la musique électronique : house, acid house, techno, drum and bass, trance, minimal, électro-pop, beatbox... Elle a également été marquée par la présence d'Irène Dresel, première femme récompensée par le César de la meilleure musique de film, pour la B.O. d'« À plein temps », d'Éric Gravel en 2023. Comme chaque année, le festival a également mis à l'honneur une multitude d'artistes émergents aux côtés de pionniers de la scène électro. *Ponaroid, Nowadays, MB14, I am Sparrow, Vaaro, Kronos, Soundmotion, TBA, Dj Neya, Braxe + Falcon et Atoem* ont ainsi partagé leurs musiques avec les festivaliers.

Incontournable du festival, le tremplin, a permis de découvrir de nouveaux talents prometteurs à L'Onde, Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay. Les candidats présélectionnés ont eu l'opportunité de se produire lors de la première partie de la soirée de clôture. *MMH*, le gagnant élu grâce aux votes du public et du jury de professionnels, a remporté sa place à l'affiche d'ElectroChic 2024.



• LE MOIS MOLIERE

En juin, Versailles et ses environs se transforment en théâtre à ciel ouvert. Les comédiens ont été nombreux à se réunir pour la 29^e édition du Mois Molière, avec plus de 250 représentations en tous genres, gratuites ou à tarif préférentiel.

Chaque année, une création de l'une des compagnies en résidence est diffusée dans les communes de Versailles Grand Parc. Cette saison, c'est *L'État de siège*, d'Albert Camus par la compagnie L'Éternel été qui était proposé gratuitement au public lors de la saison culturelle 2023/2024, pour des représentations en plein air à la Grande Écurie du château de Versailles, à Bailly, au Théâtre de Verdure de Bougival et à la Maison Léon Blum de Jouy-en-Josas.

• LE FESTIVAL LES YEUX PLEINS D'ÉTOILES

Le cinéma était à l'honneur à Saint-Cyr-l'École lors du festival « Les Yeux Pleins d'Étoiles », un événement qui met en avant le septième art et les projets culturels liés aux œuvres cinématographiques, avec une programmation familiale ouverte à tous les publics.

Du 2 au 11 juin, le festival a ainsi célébré les pionnières du cinéma. Au programme de cette 11^e édition : une avant-première, une soirée ciné-concert et des ateliers. En partenariat avec Versailles Grand Parc, un ciné-concert accompagné en direct par la harpe et l'accordéon a été proposé en entrée gratuite au cinéma Les Yeux d'Elsa de Saint-Cyr-l'École, autour des réalisations d'Alice Guy, la toute première femme cinéaste.

• LE FESTIVAL B.D. BUC

Le festival B.D. Buc, rendez-vous annuel des bédéphiles de tout âge, a célébré son 30^{ème} anniversaire les 7 et 8 octobre 2023. Une cinquantaine d'auteurs, français et internationaux, étaient présents au château de Buc pour partager leur passion, échanger avec le public et dédicacer leurs albums

Pour cette édition anniversaire, l'affiche était signée par l'auteur Laurent Cagniat et mettait en scène les Schtroumpfs, célèbres petits personnages bleus de Peyo, devant les arcades de Buc. En amont du festival, la ville de Buc et Versailles Grand Parc ont offert des moments privilégiés avec les auteurs et dessinateurs dans différentes villes. Ainsi, les habitants de Bailly, du Chesnay-Rocquencourt, de Fontenay-le-Fleury, de La Celle Saint-Cloud et de Vélizy-Villacoublay ont eu la chance de rencontrer Jacques Terpent, Nicolas Sauge, Jérôme Lereculey, Sébastien Vastra Orpheelin lors de séances de dédicaces. De plus, des ateliers ont été proposés dans les écoles à La Celle Saint-Cloud et à Vélizy-Villacoublay.

En partenariat avec le festival B.D. Buc, Versailles Grand Parc a également proposé un agenda scolaire sur le thème de l'environnement, réalisé en collaboration avec un auteur de bande dessinée. Cette initiative a permis aux élèves de découvrir le métier de dessinateur et d'approfondir leur connaissance du développement durable tout en faisant écho au sport et au handicap. En 2023, près de 10 000 élèves du territoire ont reçu un agenda inspiré de l'album *La bande à Ed* fruit du travail de cinq classes de primaire avec la participation du dessinateur Jacques Lemonnier alias Jack.

LA SAISON CULTURELLE & ARTISTIQUE 2023-2024

Pour sa saison 2023-2024, le Conservatoire à Rayonnement Régional convie sur scène les musiciens, comédiens, danseurs amateurs de l'établissement, des plus jeunes aux plus expérimentés, ainsi que de nombreux artistes invités.

Le Conservatoire s'est pleinement investi dans la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec une programmation riche et variée. Des programmes d'orchestres comme « Sympholympiques », « Flamme harmonique », « Fanfare olympiques » ou « Orchestre international », des projets exceptionnels autour de la danse avec « Improlympiques » ou « Barre olympique » ou encore le concours des « Olympiades de anches doubles » comptent parmi les initiatives le plus emblématiques des croisements possibles entre arts et sports.



À noter également l'accueil de deux compagnies en résidence. Il s'agit de la compagnie « Les Gens de la voix », dont la direction artistique est assurée par la chanteuse Céline Laly et de la compagnie Continio, menée par le compositeur Mirtru Mijares Escalona. Tout au long de l'année, ces artistes professionnels ont partagé leurs expériences et leurs approches artistiques avec les élèves et les enseignants au travers d'ateliers et de projets communs. Les Gens de la voix ont présenté leur spectacle « Helen Keller : un portrait musical » à deux reprises en novembre. Des ateliers avec des publics en situation de handicap ont été proposés en lien. En plus de plusieurs échanges avec les élèves, Mirtru Mijares Escalona a préparé un concert carte blanche pour mars 2024. Une 1^{re} commande d'œuvre lui a également été passée par Versailles Grand Parc.

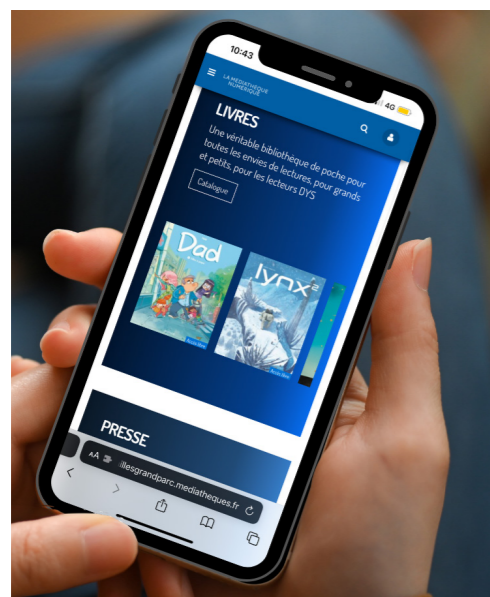
Cette saison aura également été marquée par une dimension d'action culturelle sans pareille, répondant ainsi à une des convictions que le Conservatoire et Versailles Grand Parc portent au travers de cette saison. L'ensemble des représentations ainsi que de nombreuses répétitions ont été ouvertes à des publics trop souvent éloignés de la culture et de la pratique artistique. Les élèves et étudiants se produisent également très régulièrement et directement à l'hôpital André Mignot de Versailles, en milieu carcéral ou dans des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

• SUR LA ROUTE DES JEUX

À la veille des Jeux de Paris 2024, la ville de La Celle Saint-Cloud a proposé une nouvelle édition du festival «Sur la Route», à la découverte de l'histoire des Jeux.

Au programme : conférences, spectacles, projections cinématographiques et une exposition sur l'histoire des chevaux et des sports équestres. Elle a été réalisée grâce à l'expertise de Martine Anstett, guide-conférencière à

l'opéra Garnier et de l'Académie équestre de Versailles. La ville de la Celle Saint-Cloud et Versailles Grand Parc ont collaboré pour présenter un format itinérant à cette exposition. Une diffusion est prévue dans plusieurs villes de l'intercommunalité entre octobre 2023 et juillet 2024 : Bailly, Versailles, Jouy-en-Josas, Buc, Vélizy-Villacoublay et Bois d'Arcy.



LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE

La médiathèque numérique propose une offre variée et de qualité, à portée de clic, pour découvrir, apprendre et se divertir tout au long de l'année. Cette plateforme est accessible gratuitement à tous les habitants membres de la communauté d'agglomération et gérée en collaboration avec les bibliothèques du territoire.

Films, documentaires, livres, presse, formations et musique, la médiathèque numérique comble les amateurs de tout genre. Avec plus de 10 000 titres de films, des milliers d'e-books et de livres audio en accès illimité, des quotidiens régionaux et nationaux, des magazines, des formations pour le soutien scolaire, l'apprentissage des langues, les codes pour les permis auto, moto et bateau et les loisirs, cette plateforme répond aux besoins et intérêts de chacun.

Elle est accessible 24h/24 et 7j/7 depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur. L'inscription en ligne est simple et rapide.

• OFFICE DE TOURISME DE VERSAILLES GRAND PARC

Depuis sa création en mai 2022, l'Office de tourisme de Versailles Grand Parc est l'outil de la collectivité œuvrant pour la promotion et la coordination du tourisme sur le territoire.

Il a pour missions essentielles : l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique de l'ensemble du territoire, la coordination des acteurs locaux du tourisme et les relations avec les partenaires. Ainsi, il valorise et développe l'offre de tourisme vert, culturel, sportif, d'affaires et événementiel afin d'accompagner les visiteurs et de contribuer au rayonnement du territoire.

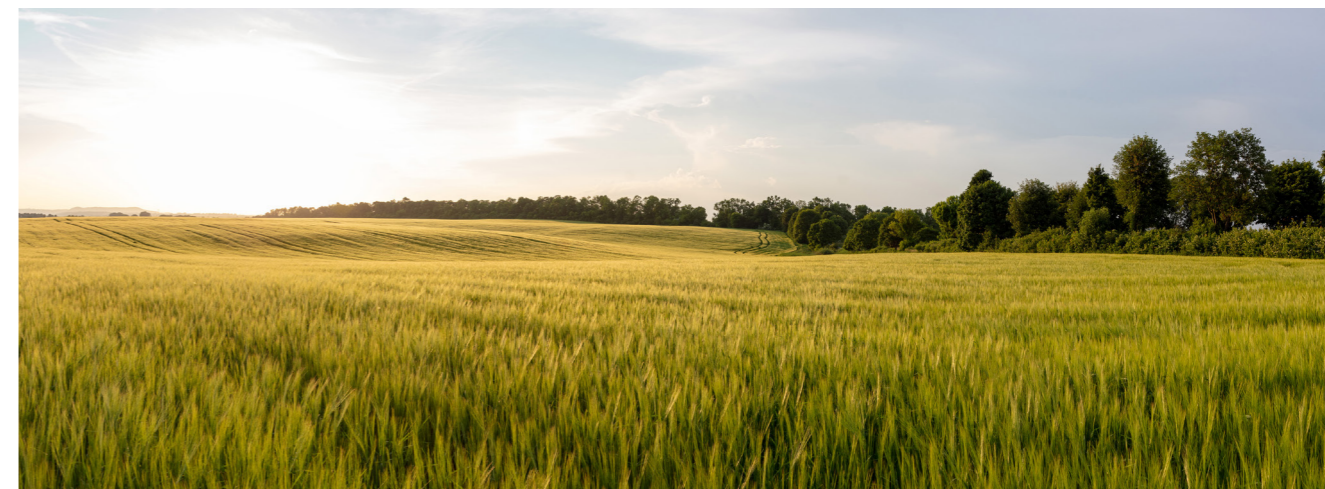
L'office principal et deux bureaux d'information touristique sont implantés à Versailles, Bougival et Jouy-en-Josas.

Au-delà d'une appropriation progressive de la diversité et de la richesse de l'offre territoriale, l'Office de Tourisme, a préparé au fil de l'année 2023, sa future installation dans le nouveau bâtiment construit par Versailles Grand Parc et la ville de Versailles, place Lyautey (architecte : agence PCA-STREAM - Philippe Chiambaretta) et, un défi de taille, l'accueil des touristes pour les Jeux de 2024 !



ÉCOLOGIE URBAINE

Versailles Grand Parc poursuit ses actions concrètes en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. En 2023, ateliers, soutien actif aux projets d'agriculture et actions concrètes illustrent la volonté de l'Agglo de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité pour tous.



• LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Plaine aux Plateaux initié en 2017 par des associations, des collectivités locales et des acteurs du monde agricole s'achève pour son édition actuelle. Les réflexions sont en cours pour renouveler la démarche et aller plus loin sur ces sujets dans les prochaines années.

Sur le territoire, le PAT a notamment permis d'équiper deux fermes maraîchères en dispositifs d'irrigation aux Loges-en-Josas et à Bièvres. A une plus grande échelle, il a également contribué à l'acquisition d'une ensacheuse pour développer la filière lentilles de la Plaine de Versailles.

SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE

Le 15 avril, la ferme des Loges-en-Josas, soutenue par l'Agglo depuis ses débuts, a été officiellement inaugurée en présence de Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France, de Pierre Bédier, président du conseil départemental des Yvelines, de François de Mazières, président de Versailles Grand Parc et de Caroline Doucerain, vice-présidente de Versailles Grand Parc et maire de la commune. Cette ferme maraîchère a vu le jour sur plus de 2 hectares de friches inutilisées en entrée de village. Elle fournit actuellement les habitants et les circuits de distribution locaux en légumes frais.



• LE VIVAGRILAB : TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Versailles Grand Parc participe activement à la démarche du VivAgriLab avec les acteurs de la recherche scientifique locaux.

Cet espace de dialogue vise à faire émerger des projets de recherche appliqués aux problématiques spécifiques au contexte agri-urbain des territoires du sud-ouest francilien. Ainsi, l'Agglo travaille avec l'INRAE sur la valorisation de déchets verts non compostés en agriculture et sur le rôle de l'agriculture dans la limitation des inondations.



COMMUNICATION

Pour répondre aux enjeux actuels, Versailles Grand Parc met en œuvre une communication « cross-canal », intégrant harmonieusement différents canaux de diffusion afin de toucher tous ses publics. La présence numérique, en particulier sur le réseau LinkedIn a été renforcée. Parallèlement, dans une approche plus responsable et respectueuse de l'environnement, les impressions papier restent limitées. Cette stratégie vise à optimiser les ressources disponibles tout en renforçant l'impact des actions et projets actions.

• CAMPAGNE – « TU VEUX AIDER LA PLANÈTE ? »

La campagne « Tu Veux Aider la Planète ? », lancée en juillet 2023, visait à sensibiliser de manière positive les habitants de l'Agglo afin qu'ils modifient leurs habitudes et comportements.

Cette campagne, qui s'est étendue de juillet à la fin de l'année, s'est articulée autour de 7 gestes simples écologiques et économiques tels que ne pas jeter ses lingettes dans les toilettes ou penser au compostage. À travers un ton graphique haut en couleur et humoristique, elle a été déclinée sous plusieurs formats papier et numériques (mobiliers urbains, arrières de bus, vidéos et animations sur Facebook, YouTube et sur le site web).

L'objectif est de mettre en lumière l'impact positif de petits changements tant sur la qualité de vie et l'environnement que sur les coûts de gestion et traitement.



• LINKEDIN

En 2023, Versailles Grand Parc a dirigé ses efforts vers le réseau social professionnel LinkedIn, considéré comme un vecteur d'avenir crucial pour accroître la visibilité de l'Agglo. Dans cette perspective, les agents ont été sensibilisés sur leurs rôles et pratiques en tant que collaborateurs. Sur la base du volontariat, les agents souhaitant contribuer et devenir acteurs seront formés aux bons usages sur ce réseau dans le courant de l'année 2024.

• PLATEFORME DE CONCEPTION VIDEO PAYPLAY

En adoptant PlayPlay, une solution de création vidéo, le service communication entend optimiser sa productivité. Cette plateforme conviviale permet de concevoir des vidéos professionnelles sans nécessiter de compétences techniques avancées. Cela permet de renforcer l'impact des communications visuelles de l'Agglo, notamment lors d'événements majeurs tels qu'Electrochic ou la Fête du Vélo.

• COMMUNICATION INTERNE

Des réflexions ont été engagées en 2023 pour la refonte de l'intranet de Versailles Grand Parc, outil partagé avec la ville de Versailles. Ce projet vise à rendre l'outil plus attractif et plus facile à utiliser, en recueillant les besoins des agents afin de construire un intranet repensé et performant, jetant ainsi les bases d'une communication interne plus efficace pour les années à venir.

• MUTUALISATION ET CENTRALISATION DES DONNÉES

Dans un souci d'efficacité et de mutualisation des ressources, l'Agglo aspire à fédérer les directions de la communication des villes et à mutualiser les coûts.

Une plateforme collaborative a été déployée en 2023 auprès des services homologues. Des kits de communication (articles, textes, visuels, publi rédac, brèves et communiqués de presse, relatifs aux projets et actions portés par l'Agglo ont été partagés à l'ensemble des intéressés afin d'alimenter leurs publications (magazines, lettre, newsletter, ...). Selon les choix éditoriaux des communes, les informations font l'objet d'une page régulière ou bien sont distillées par thématique dans les supports. Rappelons que depuis 2011, Versailles Grand Parc ne publie plus de journal périodique.

La centralisation des données s'avère essentielle. Cela permet de mieux piloter l'information et une grande réactivité en cas de modification ou d'impondérable.

OPENAGENDA

L'intégralité des rendez-vous a migré sur la plateforme openagenda en 2023. Conçu pour agréger les événements des villes, l'outil permet de les publier automatiquement sur le site internet de l'Agglo sans avoir à resaisir les informations. Un gain de temps pour tous ! Par ailleurs, l'outil permet de développer la visibilité des manifestations par des tiers, tels que certains médias.

APPLI T.R.I. VGP



L'appli T.R.I. VGP, regroupe toute l'information dédiée à la gestion et collecte des déchets. Elle est un véritable guide du tri connecté.

Déployée depuis 2021 sur tous les sites des villes et sous forme d'appli à télécharger, elle s'enrichit chaque année de nouvelles fonctionnalités : intégration des ressourceries et de la cartographie des parcs à sapsins.

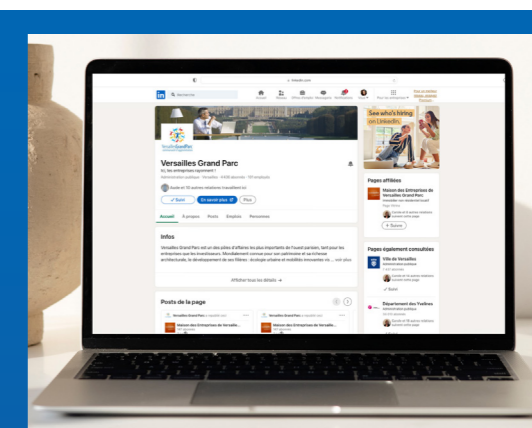
Toutes les données sont gérées et centralisées par le service SIG permettant une actualisation systématique de tous les supports sur lesquels elle est téléchargeable et consultable. Le guide du tri papier continue d'être imprimé pour être mis à disposition des publics en mairie et à l'accueil des mairies.

• JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

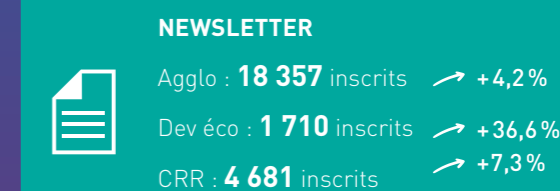
En tant que collectivité hôte, Versailles Grand Parc se prépare à accueillir plusieurs épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Tout au long de l'année 2023, l'Agglo a travaillé activement pour préparer cet événement exceptionnel et assurer un accueil optimal aux visiteurs du monde entier.

Gestion des déchets, accueil des touristes, déploiement de caméras de vidéo-protection, centralisation de l'achat de



LE WEB EN CHIFFRES



billets pour les communes, coordination des transports pour acheminer les spectateurs et enfin destruction du moulin de Saint-Cyr, les services de l'Agglo se sont mobilisés dans de nombreux domaines.

Une collaboration intense avec les partenaires institutionnels et en particulier la ville de Versailles pour offrir une expérience inoubliable aux visiteurs !



DÉCHETS

Versailles Grand Parc exerce la compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et plus particulièrement la gestion des déchets tant pour la collecte que pour le traitement. Afin d'être performante, l'Agglo met en œuvre de nombreux projets tels le compostage collectif ou bien encore la tarification éco-responsable. Elle développe également au sein de ses déchèteries les filières de traitement afin d'améliorer le réemploi.



• LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries offrent un service complémentaire à la collecte à domicile. Ces infrastructures acceptent divers déchets spécifiques et/ou volumineux tels que les déchets dangereux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les gravats. Elles permettent une meilleure valorisation des déchets par le tri effectué sur site et offrent depuis 2020 une filière réemploi afin de donner une seconde vie aux objets.

En 2023, de nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ont été mises en place au sein des déchèteries intercommunales à Buc et à Bois d'Arcy. Ces filières englobent les catégories suivantes : articles de sport et loisirs, jeux et jouets, et articles de bricolage et jardin. L'objectif de ces filières est d'assurer un traitement approprié, favorisant ainsi le recyclage et contribuant à la réduction de l'impact environnemental. Ces nouvelles filières REP témoignent de l'engagement de l'agglomération dans la gestion responsable des déchets, en élargissant les possibilités de recyclage et en encourageant la participation active des citoyens à la préservation de l'environnement.

• LE COMPOSTAGE ET LE LOMBRICOMPOSTAGE

Les actions en faveur du compostage et du lombricompostage se sont poursuivies. Depuis 2010, les usagers sont accompagnés dans la démarche. Le processus débute par une formation en ligne, puis par la récupération du matériel nécessaire fourni gratuitement par l'Agglo.

En vue de l'élargissement du tri à la source des biodéchets à tous les producteurs (1er janvier 2024), une augmentation significative du nombre de demandes de compostage en pied d'immeuble a été constatée. Le compostage collectif est mis en place avec l'utilisation de 3 ou 4 bacs, comprenant un bac d'apport de compost, un ou deux de maturation et un de matière sèche, en fonction du nombre de résidents impliqués.

Les chiffres de l'année 2023 témoignent de l'engagement croissant des habitants du territoire dans le compostage et le lombricompostage. Au total, 594 composteurs individuels, 21 zones de compostage partagé et 152 lombricomposteurs ont été déployés. De plus, 10 établissements scolaires ont également adopté le compostage. De grandes résidences se sont lancées dans le compostage partagé telles Parly2 au Chesnay Rocquencourt, Elysée 2 à la Celle Saint-Cloud ou bien encore Richard Mique à Versailles.

Le parc global s'élève à près de 7 600 composteurs individuels, 143 zones de compostage partagé, 1095 lombricomposteurs et 47 établissements scolaires qui ont été recensés.



• LA SENSIBILISATION DES JEUNES SCOLAIRES

Versailles Grand Parc a continué d'œuvrer en faveur de la sensibilisation des jeunes scolaires à la gestion des déchets. Dans cette optique, un agenda scolaire a été initié en 2023, avec pour thème principal le sport équestre. L'autrice, Miss Prickly, est intervenue dans 4 classes afin de travailler avec les élèves sur les dessins et scénarios à créer à partir des personnages de sa B.D. « À cheval ». Cet outil aborde les grands thèmes récurrents de la gestion des déchets en les associant au monde des sports équestres. Ce choix de thème s'est inscrit dans le contexte d'accueil des épreuves à Versailles des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Près de 10 000 agendas sont édités et distribués chaque année dans les écoles du territoire qui le demandent.

Pour renforcer cette sensibilisation, plus de 150 ateliers et spectacles ont été organisés spécifiquement pour le public scolaire. Ces visites de centre de tri, activités interactives et éducatives ont permis aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la gestion des déchets et d'acquérir de bonnes pratiques environnementales.



• LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

En 2023, l'Agglo a continué à mettre en place des initiatives visant à promouvoir le compostage, la collecte et le traitement par méthanisation des biodéchets. L'objectif est d'optimiser la collecte et le tri des biodéchets conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage. La généralisation de ce tri à la source est prévue pour le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France.

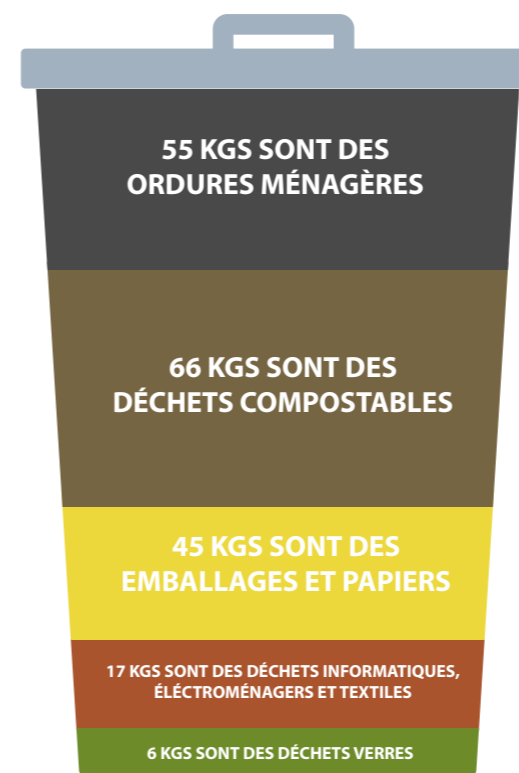
Sur les trois scénarios proposés, celui retenu est la gestion des biodéchets via le compostage, avec le déploiement de quelques abri-bacs en apport volontaire pour les zones très denses sans possibilité d'implanter des sites de compostage partagé. Une étude approfondie de ce scénario sera réalisée en 2024 pour définir les limites de chaque solution. Un accent fort sera fait sur le déploiement du compostage partagé en résidence ou dans un quartier.

L'objectif est de mettre en place une démarche cohérente sur le plan écologique.

Des caractérisations ont été réalisées afin d'analyser les déchets dans les bacs ordures ménagères. Une caractérisation est une opération qui consiste à trier et analyser les déchets présents dans un camion de collecte.

Celles-ci ont montré que sur la poubelle ordures ménagères moyenne d'un habitant de l'Agglo (189 kg/an), 71% des déchets auraient pu être valorisés s'ils avaient été triés. En d'autres termes, ils ne devraient pas se trouver dans le bac gris. Près de la moitié étaient des biodéchets (35%) tandis que les emballages et papiers étaient également encore très présents dans le bac gris (24%).

Au regard des précédentes caractérisations (décembre 2018/janvier 2019), il est à noter que la part de biodéchets dans les ordures ménagères a diminué de 4% tandis que la part des emballages et papiers a baissé de 5%. Des chiffres qui montrent que les actions de prévention sont efficaces.



Caractérisation des déchets jetés dans les bacs à ordures ménagères à Versailles Grand Parc.

LA COLLECTE DES SAPINS



En collaboration avec les villes, l'Agglo a mis en place plus de cent parcs à sapins en 2023. L'initiative a remporté un franc succès et contribue à récupérer plus de végétaux pour être ensuite compostés.

Ce dispositif se substitue à la traditionnelle collecte à domicile de janvier, ce qui présente de nombreux avantages, notamment la réduction des trajets des camions de collecte et par conséquent contribue à limiter l'empreinte carbone de l'opération.

Le dispositif 100% parc à sapin a été adopté par seize communes. Il en reste encore à intégrer dans ce processus : Viroflay et La Celle-Saint-Cloud, Rennemoulin ayant rejoint le dispositif fin 2023. L'objectif pour les années à venir est donc de les inclure dans cette démarche afin de généraliser la collecte en point de regroupement sur l'ensemble du territoire.

• LE DISPOSITIF DE COLLECTE

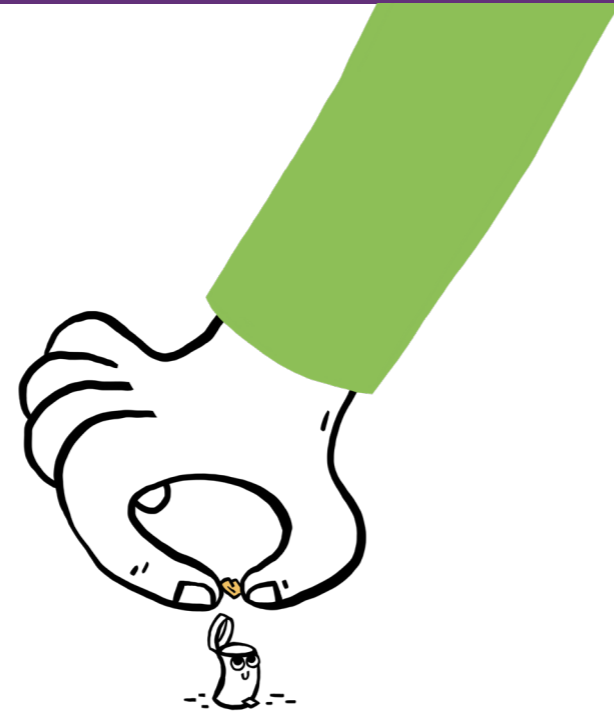
En ce qui concerne le mode de collecte lui-même, la plupart des habitants sont équipés de bacs roulants ou de conteneurs d'apports volontaires. Quelques exceptions existent où des collectes en sac vrac sont encore pratiquées. Cependant, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France interdit ce mode de présentation des déchets. Afin de garantir la sécurité et la santé des éboueurs, Versailles Grand Parc travaille en collaboration avec les collecteurs pour supprimer progressivement ce mode de collecte. À la fin de l'année 2023, Versailles Grand Parc arrête de distribuer aux habitants des sacs plastiques et l'ensemble des bâtiments de la copropriété Parly 2 sont équipés de bacs.

• LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

La tarification éco-responsable est une expérimentation mise en place par Versailles Grand Parc dans le but de réduire la production des ordures ménagères conformément à l'objectif fixé par l'État de diminuer de 30% d'ici 2025. Cette approche vise d'une tarification plus équitable, où chaque individu paie en fonction de sa consommation réelle du service. La part variable de la tarification représente 25% du taux global et est calculée en fonction du volume d'ordures ménagères produites et du nombre de collectes effectuées.

En adoptant la tarification éco-responsable, Versailles Grand Parc encourage l'évolution des comportements et des habitudes de chacun. L'objectif est d'inciter à davantage de tri, de compostage, de réemploi et d'éco-consommation. L'ambition est d'accroître le taux de tri et de réduire d'environ 20% la production d'ordures ménagères afin de préserver l'environnement. Tous les habitants des 8 communes pilotes sont concernés.

En septembre 2023, la première TECO est arrivée dans les boîtes aux lettres pour les sept premières villes du périmètre concerné. Les comptages ont été faits au réel sur l'ensemble de l'année 2022 et ont été facturés avec la taxe foncière de 2023.



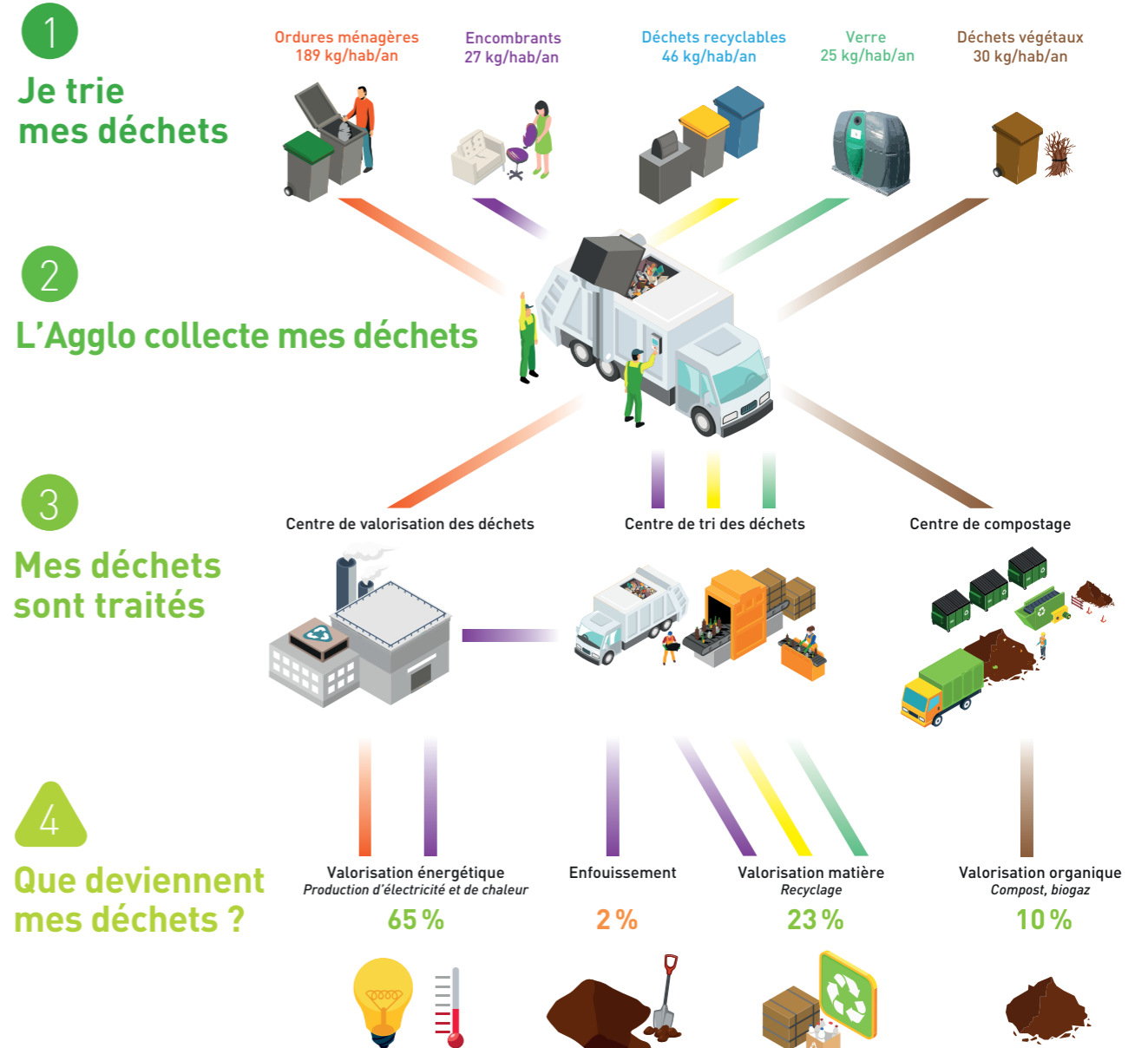
Je jette moins,
je pense à demain!

• DISTRIBUTION DE POULES

En 2023, Versailles Grand Parc a pu organiser une seule distribution, en raison de la grippe aviaire qui a touché la région. Ainsi le dispositif a permis de donner 91 poules de réformes à 43 foyers. Rappelons que la distribution de poules vise à réduire la quantité de déchets organiques produits par les ménages.

LA GESTION DES DÉCHETS À LA LOUPE !

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 317 kg/an de déchets. Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?



Que finance ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ?

- mes bacs, mon composteur...
- la collecte et le transport des déchets
- le traitement dans les filières appropriées
- l'installation de points d'apport volontaire
- le réseau de déchèteries
- la gestion des dépôts sauvages

CYCLE DE L'EAU

Le schéma directeur d'assainissement à l'échelle communautaire a marqué une avancée significative tout au long de l'année 2023. Parmi ses réalisations notables figurent la finalisation des campagnes de mesures, la réalisation des investigations complémentaires et la modélisation des réseaux. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des schémas directeurs communaux de Bièvres et Bois d'Arcy, élaborés entre 2019 et 2022. En 2023, Versailles Grand Parc a engagé la mise à jour et l'approbation des zonages d'assainissement et d'eaux pluviales de ces 3 communes, marquant ainsi une étape importante dans la gestion intégrée des ressources hydriques du territoire.

• ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Études et travaux

Le schéma directeur d'assainissement à l'échelle communautaire s'est poursuivi au fil de cette année 2023. Au programme la finalisation des campagnes de mesures, la réalisation des investigations complémentaires et la modélisation des réseaux.

À la suite des schémas directeurs communaux de Bièvres et Bois d'Arcy réalisés entre 2019 et 2022, Versailles Grand Parc a lancé, en 2023, la démarche de mise à jour et d'approbation des zonages d'assainissement et d'eaux pluviales. Après avoir obtenu la dispense de la réalisation d'une étude environnementale de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE) d'Ile de France, les dossiers de zonage ont été soumis à une enquête publique du 16 octobre au 13 novembre 2023. À l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de 5 recommandations. S'en suivra en 2024, une approbation au conseil communautaire.

Tout comme s'est poursuivie l'étude du mode de gestion pour l'exploitation des réseaux d'assainissement qui avait été lancée en 2022. Elle permettra dès 2026 la mise en place d'un délégataire de service public pour le secteur Nord du territoire, et d'un marché de prestations de service pour le secteur Sud, Versailles restant en régie directe.



La direction a également mis en place avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie des aides financières pour la mise en conformité des installations d'assainissement de particuliers via un dispositif appelé convention de mandat, ce qui permettra d'améliorer la qualité de nos rivières.

Pour informer les usagers, le service communication, en lien avec la direction du cycle de l'eau a édité une plaquette « Installations d'assainissement collectif en domaine privé – Quelles aides financières pour leur mise en conformité ? » et un article a été publié en juillet 2023 sur le site internet de l'agglomération.

Par ailleurs, pour poursuivre la rénovation de nos réseaux d'assainissement (de l'ordre de 5 km en 2023), l'accord-cadre « travaux d'assainissement » a été complètement revu pour être plus efficient. À cela, s'ajoute un nouvel accord-cadre avec deux maîtres d'œuvre afin de faire bénéficier l'équipe interne d'une expertise extérieure complémentaire.

Sinistre rue de la Pépinière à Viroflay

Un très important sinistre s'est produit en août 2023. Une canalisation d'assainissement de diamètre 500 mm a été endommagée lors de travaux de construction d'un poste d'aiguillage à Viroflay effectués par la SNCF.

Conséquences : une crèche privée a été inondée à plusieurs reprises. Il a fallu, tout en assurant la continuité du service public, pomper l'eau durant plusieurs semaines puis reconstruire un nouveau réseau.



Constatant de nombreux engorgements dus à des canalisations bouchées (80 interventions en 2022), la Direction du Cycle de l'eau, en collaboration avec le service communication a lancé fin 2023 une campagne de sensibilisation sur le fléau des lingettes qui terminent dans les toilettes. Présentées comme biodégradables par les fabricants, elles se transforment malheureusement en bouchons dans les canalisations, perturbent les pompes de relevage et causent des engorgements et inondations dans les rues ou les habitations !

Au-delà des coûts financiers liés aux interventions de réparation et de dépannage, les impacts sur la santé et l'environnement sont indéniables. Adaptée de la campagne « Tu veux aider la planète », l'affiche a été déclinée sur tous les médias numériques, ainsi que via des flyers qui sont distribués localement par les agents lors des interventions.

De 3 mois à 400 ans : c'est le temps de décomposition des lingettes, même celles prétendant "biodégradables".

Redevance Assainissement et prix de l'eau

Le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. La fixation du montant de la redevance assainissement est de la compétence du Conseil Communautaire sur son périmètre.

En 2023, la redevance assainissement a été maintenue pour l'ensemble des communes excepté pour Toussus le Noble où une baisse de 0.05 €/m³ a été décidée et pour les communes de Bois d'Arcy et Viroflay où il a été voté une hausse de 0.05 €/m³ et de 0.0157 €/m³. Cette hausse vise à augmenter l'autofinancement en vue des travaux à financer à l'issue des résultats d'inspection télévisée dans le cadre du programme de voirie de la commune.

Ces tarifs apparaissent sur votre facture d'eau à la ligne « Redevance Versailles Grand Parc » ou « Redevance territoriale » voire « Redevance communale ».

La redevance assainissement n'est qu'une composante du prix de l'eau. En effet, le prix global de la facture d'eau, intègre toutes les autres redevances et taxes d'assainissement, plus celles liées à l'eau potable et la TVA. Ainsi, sur le territoire, le prix de l'eau oscille de 2,32 €/m³ à 5,74 €/m³.

Soutien aux coopérations décentralisées

En 2023, l'Agglo a poursuivi son soutien à :

L'association pour la Cité Hydraulique d'Angkor (ACHA) pour les actions hydrauliques de la Région d'Angkor au Cambodge menées en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

Eau et Vie pour un projet qui se déroulera dans les bidonvilles de Cebu aux Philippines. Ce projet a pour but de permettre l'accès à l'eau à domicile pour les familles les plus démunies, et de les sensibiliser et les former à l'hygiène, à l'assainissement et à l'environnement. Ce projet complet permet un véritable changement de vie sur le long terme.

Meilleure gestion de l'eau sur le territoire

En 2023, avec le concours de l'association Espaces en charge du contrat « Eau, Trame verte & bleue, Climat » et le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a été organisée une demi-journée de sensibilisation et de formation des collectivités membres de Versailles Grand Parc à une meilleure gestion de l'eau sur le territoire.

Durant cette demi-journée, une visite de terrain de la Place Lyautey à Versailles a permis de présenter les aménagements de désimperméabilisation de surfaces et création d'espaces en creux végétalisés. La ville de Bièvres a, quant à elle, présenté son retour d'expérience sur un réaménagement de la cour d'école « Les Eaux Vives ». Pour clôturer cette matinée, les participants ont pu travailler sur une simulation d'un cas d'aménagement favorisant l'infiltration des eaux pluviales.



HABITAT

Le PLHI (Programme Local de l'Habitat) et la CIL (Conférence Intercommunal du Logement), des acronymes qui témoignent de la volonté de Versailles Grand Parc de structurer sa politique de l'habitat et de faciliter l'accès au logement social sur son territoire. Ainsi, l'Agglo garantit les emprunts, soutient la construction de logements sociaux, contribuant ainsi à atteindre les exigences légales tout en renforçant la cohésion sociale sur le territoire.

• LE PROGRAMME DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHI)

Versailles Grand Parc s'est lancée fin 2022, dans l'élaboration de son nouveau PLHI. Ce document de programmation d'une durée de 6 ans, définit la politique de l'Habitat sur le territoire intercommunal. Ce document stratégique de programmation couvre l'ensemble des enjeux liés au logement sur le territoire, qu'il s'agisse du parc public ou privé, de la gestion du parc existant ou des nouvelles constructions, ainsi que des besoins des populations spécifiques.

En 2023, le bureau d'études, désigné pour accompagner l'Agglo dans l'élaboration du PLHI, a travaillé sur un diagnostic partagé des problématiques du territoire (en matière de qualité, de diversité, de typologie de logement mais également d'accès). Validé par le bureau des Maires en fin d'année 2023, il convient désormais d'élaborer de grandes orientations puis un programme d'action.

Celui-ci intègrera des objectifs de construction de logements. A noter en 2023, sur Versailles Grand Parc, 1431 logements ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire, cela dans un contexte de crise immobilière majeure (1857 logements en 2022).

• LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Versailles Grand Parc a tenu, sous la co-présidence du Préfet et du Président de l'Agglo, sa première Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dans le cadre de ses obligations légales. Cette conférence est chargée de définir leur politique intercommunale d'attribution des logements sociaux et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM)

Versailles Habitat est l'Office public de l'habitat (OPH) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc depuis 2017.

En 2023, l'Agglo a engagé une réflexion afin de transformer Versailles Habitat en SEM agréée logement social.

Cela permettra à la SEM de disposer de moyens financiers supplémentaires et significatifs pour développer ses activités au service, notamment, du logement social mais également d'apporter un appui technique et opérationnel aux projets de construction du territoire. La SEM pourra devenir, à terme, aménageur au service notamment des communes du territoire et piloter le développement des

Dans la continuité de cette première CIL, des ateliers de travail avec les partenaires et les élus ont permis d'identifier les priorités, les enjeux et les axes d'action qui seront à travailler en 2024.

• GARANTIE D'EMPRUNTS

Versailles Grand Parc joue un rôle clé en garantissant les emprunts contractés pour la construction de logements sociaux, permettant ainsi aux communes de respecter les exigences légales. Cette garantie concerne spécifiquement les logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et les logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Par ailleurs la loi impose un taux de 25% de logements sociaux en Île-de-France, sous peine de devoir s'acquitter d'une pénalité financière. Si le taux de logements sociaux sur l'Agglo avoisine les 20%, 12 communes n'atteignent pas encore le taux réglementaire. Versailles Grand Parc intervient donc en garantissant les emprunts liés à la construction de logements sociaux.

Cette garantie d'emprunt facilite la réalisation de logements sociaux dans les communes, contribuant ainsi à avancer plus rapidement dans l'atteinte des pourcentages exigés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Au total, sur l'année 2023, Versailles Grand Parc a garanti 192 logements sociaux pour un montant global de 27 584 363 €.

En contrepartie, l'Agglo reçoit des réservations de logement social, c'est à dire qu'elle peut choisir les candidats présentés en commission pour l'attribution de ce logement. Ce droit de réservation de l'Agglo est transféré à la commune d'implantation.

lots à bâtir (même si son activité principale restera la construction et la gestion de logements sociaux).

Ainsi, après le lancement d'un appel à projet au printemps 2023, CDC Habitat a été retenu comme partenaire privé (l'agglomération reste l'actionnaire majoritaire - 83%). La structure a pu être créée courant décembre. Elle n'aura toutefois pas d'activité immobilière en 2024.

En effet, la transformation de Versailles Habitat en société d'économie mixte n'interviendra que fin 2024, par voie de fusion-absorption de cet office public de l'habitat par la société d'économie mixte et ce, une fois l'agrément logement social obtenu.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pôle économique majeur du sud-ouest francilien, Versailles Grand Parc affirme sa position stratégique au sein du territoire d'innovation et de recherche Paris-Saclay. Qu'il s'agisse de développements scientifiques, technologiques ou de savoir-faire traditionnels, chaque projet trouve sa place au sein de l'écosystème de l'Agglo, dans un environnement à la fois préservé et doté de hauts niveaux de services. La présence de laboratoires et instituts de recherche de pointe, de grands acteurs académiques et de campus privés de renom, offre des interactions multiples permettant à l'entreprise de maintenir et d'augmenter son potentiel d'activité.



• LA MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LES AMBITIONS DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Comme pour le 1^{er} label obtenu en 2019, c'est avec nos deux communautés voisines, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris Saclay, que Versailles Grand Parc s'est engagée dans le « Temps II » du programme « Territoire d'industrie » lancé par le gouvernement fin 2023.

Rejoignant les 183 lauréats labellisés, notre territoire d'industrie « Versailles Grand Parc / Paris-Saclay / Saint-Quentin-en-Yvelines » porte ainsi pour 2023-2027, les ambitions du cluster technologique, scientifique et d'innovation « Paris-Saclay » auquel il appartient.

Tout en poursuivant les actions déjà engagées, il s'agit d'activer de nouveaux leviers à forte répercussions environnementales, sociétales et économiques.

• UN SERVICE RESTRUCTURÉ POUR DES ACTIONS PLUS CIBLÉES

Pour répondre aux missions qui lui sont confiées et assurer le lien avec l'ensemble de l'écosystème du territoire, le service développement économique a été restructuré en 3 pôles :

LE PÔLE ENTREPRENEURIAT : basé à la Maison des entreprises (MDE), poursuit ses actions autour de l'accompagnement des jeunes entreprises et consolide son réseau de partenaires.

LE PÔLE INNOVATION ET ATTRACTIVITÉ : coordonne les actions liées à l'innovation et assure le lien avec les acteurs de la recherche publique & privée. Il suit le développement des start-up, pour valoriser les projets d'immobilier d'entreprises et aider à la revalorisation des fonciers économiques.

LE PÔLE RELATIONS ENTREPRISES : rencontre les entreprises au quotidien, assure la veille économique du territoire et prend en compte les besoins en termes d'activités, de services et de ressources humaines.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Des actions concrètes portant sur 4 axes :

- Talents et compétences
- Transition écologique et énergétique
- Écosystèmes d'innovation
- Mobilisation d'un foncier industriel adapté

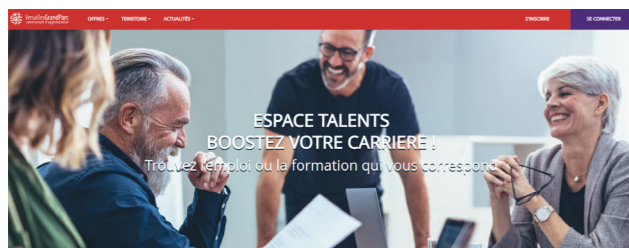
1/ La compréhension des emplois et des compétences pour permettre d'adapter la formation aux métiers des entreprises et d'assurer un vivier de compétences utiles.

2/ La décarbonation de notre industrie et de nos parcs d'activités et l'accélération de la transition écologique.

3/ Les mise en avant de notre écosystème d'innovation en valorisant nos filières économiques majeures : mobilité, énergie, sécurité, santé...

4/ La création d'une offre immobilière plus performante, l'optimisation du foncier et la requalification des parcs d'activités productifs.





ESPACE TALENTS

Outil créé pour les entreprises du territoire, il facilite la mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi au niveau local, en mettant à disposition des PME et TPE une solution clé en main. Environ 6000 offres y sont visibles quotidiennement. C'est également le média dédié à l'emploi et à la formation de l'Agglo.

CHIFFRES CLÉS 2023

- 200 comptes recruteurs créés
- 1600 annonces exclusives déposées
- 23 000 alertes emploi de mises en relation
- 2500 CVs de candidats actifs

• SOUTENIR LES PROJETS D'ENTREPRISE

Le pôle entrepreneuriat a poursuivi sa mission de conseil et d'orientation des porteurs de projets et jeunes créateurs d'entreprise en jouant son rôle, de « Guichet territorial » dédié à la création et au développement des TPE.

L'année a été l'occasion de consolider de nombreux liens avec tous les partenaires de l'accompagnement et du financement entrepreneurial. L'objectif est d'afficher dès 2024 un pôle de partenaires présents dans les locaux de la MDE pour occuper des bureaux et assurer des permanences.

- **Associations qui accompagnent les entrepreneurs :** au titre du dispositif régional Entrepreneur#Leader, BGE Yvelines, CMA et CCIV, également Associations Suzanne Michaux et Salvetera, APSIE et ECTI.
- **Associations qui financent leurs projets :** Initiative 78-95, Aface, Réseau Entreprendre en Yvelines, ADIE Association pour le droit à l'initiative économique.

Faire émerger les développements technologiques et mettre en avant les projets à impacts

Le service a réalisé les travaux de phase préparatoire au lancement d'un programme d'incubation pour 2024. Il s'agit de développer une offre sur mesure dédiée aux projets innovants et/ou technologiques ayant un impact sociétal et/ou environnemental. L'objectif visé est de dynamiser le territoire en ajoutant la brique manquante à l'accompagnement entrepreneurial proposé par l'Agglo.

Partenariat avec la French Tech Paris-Saclay : Renforcer les actions en faveur des start-up

L'engagement pris en 2018 de soutenir la création et le développement de la communauté French Tech, devenue capitale French Tech en 2023, s'est encore renforcé et une réelle dynamique est enclenchée.

Plus de 700 start-up issues du bassin Paris-Saclay, majoritairement dans la production d'innovations de rupture « deep-tech » sont valorisées, mises en réseaux et interagissent avec l'Agglo.

Le service développement économique s'appuie sur leur expertise pour renforcer son travail auprès des entrepreneurs, aller à la rencontre de nouveaux porteurs de projet, accueillir des « Masterclass » au cours desquelles les jeunes entreprises ont accès aux différents guichets publics.

• LES SALONS ET ÉVÉNEMENTS

Comme chaque année, le service était présent sur les rendez-vous franciliens dédiés à l'innovation sous la bannière Paris-Saclay Playground, parmi lesquels :

Techinnov, le 23 mars 2023 au Parc Floral de Paris

Promotion de l'innovation et soutien aux start-up.

Paris-Saclay SPRING, le 1^{er} juin 2023

La 6^e édition s'est tenue à Versailles Grand Parc sur le campus HEC de Jouy-en-Josas. Coordonné par l'EPA Paris-Saclay, l'évènement Paris-Saclay Spring a réuni investisseurs, chercheurs, entrepreneurs, directeurs R&D et les acteurs publics et privés de l'innovation, de la recherche et de la science.



Programme d'animation spécial TPE/PME

- **Matinale Cybersécurité,** à Buc : 180 chefs d'entreprises mobilisés autour des experts cyber et des services du gouvernement pour mieux connaître les risques, s'y préparer et savoir les gérer.
- **Matinée spéciale Ressources Humaines des TPE/PME,** au Musée Lambinet de Versailles : une co-organisation de l'Agglo et de la Direction de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines. 70 responsables RH et Dirigeants de PME et TPE étaient présents. Des prises en charge directes pour activer les dispositifs d'accompagnement ont été faites le jour même.
- L'Agglo a également décidé de soutenir le **programme « Boost PME »** développé par la CCI de Versailles. Destiné aux dirigeants de PME pour renforcer leurs potentiels de développement, il a débuté pour 2 ans à l'attention de 15 à 20 entreprises.

Pour 2024, les premières « Rencontres achats responsables et innovation » devraient mettre en avant les enjeux de durabilité et de circularité dans les politiques d'achat des grands donneurs d'ordre locaux. Il s'agira de comprendre leurs contraintes mais aussi leurs convictions afin d'aider les PME/TPE à s'inscrire dans cette nouvelle dynamique RSE.



ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ

Le service développement économique coordonne les réunions du « Club RH » et celles des PMIE (Plans de mobilités inter-entreprises).

Plus que jamais au centre des inquiétudes et des enjeux des entreprises durant cette année aux retombées post covid attendues : le recrutement, le maintien des compétences et donc les leviers d'attractivité.

• CONSTRUIRE DES PROJETS IMMOBILIERS POUR CAPTER LES INNOVATIONS ET CONSERVER LES SAVOIR-FAIRE

Le service développement économique a répondu à de nombreuses demandes de recherche en immobilier d'entreprises cette année. La majorité recherche des locaux pour de la petite production, de l'assemblage, ou des passages à l'échelle nécessitant des locaux technologiques (y compris des laboratoires). L'offre disponible sur l'Agglo est très faible sur cette typologie, tandis que le parc tertiaire, qui se désertifie, laisse sur le marché une offre de bureaux très importante qui ne trouve pas preneur.

Dans ce contexte, le travail avec l'ensemble des commercialisateurs de locaux a été renforcé, à partir du dernier trimestre 2023, grâce à l'arrivée d'un Chef de projet développement foncier et immobilier.

Une analyse fine des disponibilités immobilières mais surtout des possibilités foncières exploitables est amorcée en cette fin d'année. Les dossiers suivis sont principalement situés sur les zones économiques du Sud-est de l'Agglomération, stratégiques de par leur connexion au plateau de Saclay : les ZAE de Buc & Les Loges-en-Josas, et les anciens terrains militaires de Toussus-le-Noble.

Les avancées sont surtout attendues pour fin 2024 avec des perspectives concrètes :

ZAE de Buc et ZAE Les Loges-en-Josas

Un partenariat a été officialisé fin 2023 entre l'Agglo, les deux communes et Grand Paris Aménagement pour la réalisation d'une étude visant à évaluer le potentiel d'évolution du foncier dans ce bassin économique. Il s'agit après une phase de diagnostic, d'analyser les capacités de densification des parcelles et d'identifier des espaces pouvant accueillir de nouvelles surfaces d'activités.

Des travaux de requalification des espaces publics pour lesquels les études préalables ont été menées en 2023, devraient se concrétiser en 2024 :

- Reprise du cheminement doux rue de la Porte des Loges
- Reprise des rues Hélène Boucher, Fourny et des Frères Farman

LE CLUB RH

Ce réseau, propose aux DRH et à leurs équipes de se retrouver entre pairs le temps d'une matinée thématique sur un sujet d'actualité.

LES PMIE

Comme chaque année, le service s'est investi dans les rendez-vous liés aux sujets de mobilité et déplacements auprès des bassins d'employeurs de Vélizy, Versailles Satory, et Sud-Est (Buc, Les-Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Châteaufort).

L'ex site EAN

Situé en limite de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, ce site, ancienne base aéronautique navale, propriété du Ministère des Armées, est soumise par l'Etat aux fins de cession à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Afin de définir les orientations à prendre pour développer un programme d'immobilier adapté aux besoins des entreprises, et aider le donneur d'ordre à analyser les marques d'intérêt qui seront reçues dans le cadre de l'appel à projet la direction du développement économique de Versailles Grand Parc a centralisé tous les éléments et argumentaires utiles et a contribué à la rédaction du futur cahier des charges. La publication de l'appel à projet par la DDFIP est envisagée afin de pouvoir sélectionner un candidat fin 2024.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est une œuvre de longue haleine. Les projets de Versailles Grand Parc peuvent en témoigner. Cette année 2023 a cependant permis de voir notamment la démolition du Moulin de Saint-Cyr-l'École. Parmi ceux qui se sont poursuivis, on peut citer la restitution de l'Allée Royale et de la prairie sèche située à la Faisanderie.

Ces projets sont les résultats d'une volonté de lier le développement et la préservation de l'environnement.



• LA DÉMOLITION DU MOULIN DE SAINT-CYR L'ÉCOLE

À l'automne 2023, les premiers coups de butoir ont été donnés sur le moulin de Saint-Cyr dont la destruction était programmée. L'édifice s'est définitivement écroulé en quelques semaines laissant la place à un vaste espace qui accueillera la logistique des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 avant de devenir un parking paysager.

À l'horizon 2025, ce parking de 150 places environ sera aménagé pour permettre le stationnement des visiteurs et des touristes du château de Versailles, de la plaine de Versailles et bien sûr de l'allée royale de Villepreux.



Allée Royale de Villepreux

• L'ALLÉE ROYALE DE VILLEPREUX

Pour cette dernière, la deuxième phase de plantation s'est déroulée en 2022 avec **157 arbres supplémentaires** depuis la Route Départementale 7, jusqu'à la parcelle des gens du voyage.

L'année 2023 aura vu, la signature du protocole d'accord entre Versailles Grand Parc, l'État, la ville de Saint-Cyr-l'École et les gens du voyage.

Son objectif : acter les conditions d'un déménagement des gens du voyage pour permettre la réalisation de la dernière phase de l'allée de Villepreux jusqu'à l'autoroute A12. En parallèle, une déclaration d'utilité publique a été lancée, avec une procédure d'expropriation pour permettre la poursuite de la troisième phase des travaux. En 2023, des études techniques ont été menées afin d'affiner les principes d'aménagement des deux projets. Deux permis d'aménager ont été déposés, l'un pour l'allée et l'autre pour celui du futur terrain familial. Ils ont été menés afin d'affiner les principes d'aménagement des deux projets.

• LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Versailles Grand Parc dans le cadre de son obligation de respect des directives européennes en matière de protection de l'environnement doit élaborer un Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE). Le document a donc été finalisé en début d'année 2023, et adopté par le Préfet.

• L'ÉTUDE FONCIÈRE

Versailles Grand Parc a achevé, fin 2023, une étude foncière sur les 18 communes du territoire. Débutée en 2021, cette étude a porté sur plusieurs volets : habitat, activité économique, équipement et foncier agricole. Elle a fait l'objet d'un partenariat avec l'Établissement Foncier d'Île-de-France et l'État, qui l'ont soutenue financièrement.

LES SENTIERS DE RANDONNÉE

Mettre en valeur le patrimoine via des itinéraires de randonnée. Tel est notamment l'un des objectifs des projets de sentiers initiés par l'Agglo. Deux ont été à l'étude en cette année 2023. L'un à Châteaufort, l'autre à Toussus-le-Noble. Une fois les parcours bien stabilisés, la signalétique sera implantée, ce qui est envisagé en 2024.

Mais les circuits de randonnée concernent bien sûr tout le territoire. Les trois circuits de randonnée existants sur la plaine de Versailles vont être complétés par deux nouveaux. Cela offrira aux randonneurs un vaste choix de balades.

L'Agglo souhaiterait relier deux parties du domaine de Versailles à savoir le Château de Versailles au parc de Marly. L'objectif est de créer un itinéraire piéton sécurisé permettant aux randonneurs de parcourir ces deux sites emblématiques tout en profitant des paysages environnants.



• LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENTAL (SDRIF-E)

Le projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental a été arrêté courant juillet. Celui-ci vise, à l'horizon 2040, de faire de l'Île-de-France, une région « ZAN » (zéro artificialisation nette) donc moins gourmande en consommation de terres naturelles, une région « ZEN » (zéro émission nette) avec notamment des transports décarbonnés et une région circulaire moins dépendante et qui s'adapte aux enjeux climatiques.

Ce document est structurant pour les villes comme pour l'Agglo. En effet, les projets à venir devront être compatibles avec ce document qui définit sur chaque territoire des capacités

d'extension et d'urbanisation, de requalification, des zones de sanctuarisation, de protection et de valorisation des espaces naturels et qui identifie également les projets de transports.

Aussi, dans la continuité de l'arrêt du projet, Versailles Grand Parc a étudié l'impact de ce SDRIF-E et a fait remonter ses remarques, l'objectif étant de s'inscrire dans la dynamique régionale tout en garantissant les marges de manœuvre nécessaires pour la réalisation des projets communaux et intercommunaux.

VILLE INTELLIGENTE

Pour encourager l'émergence de «villes intelligentes», Versailles Grand Parc accompagne activement les communes dans leur transition. Ce concept de développement urbain vise à améliorer la qualité de vie des habitants en rendant les villes plus efficaces et sécurisées grâce aux nouvelles technologies. L'objectif de l'Agglo est de passer d'une approche centrée sur le déploiement de la vidéosurveillance à une vision plus globale de la ville intelligente.

INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

Dans le domaine des infrastructures et des réseaux, il s'agit d'adapter le système de vidéoprotection aux nouveaux usages des espaces publics, de collaborer avec les Centres de Supervision Urbain (CSU) pour une meilleure exploitation des infrastructures déployées, et d'étudier la faisabilité de la création d'un CSU Nord.

• EXTENSION DU RÉSEAU DE FIBRE PRIVÉ

En 2023, le réseau s'est étendu sur environ 15 kilomètres supplémentaires, raccordant les mairies en passant par divers bâtiments municipaux.

Le plan fibre mis en œuvre par l'Agglo a pour objectif de mutualiser les infrastructures informatiques entre les différentes mairies, réduisant ainsi les coûts de gestion des serveurs. De plus, ce réseau apporte une connectivité à très haut débit dans ces locaux, offrant des services plus performants. Il joue également un rôle essentiel en supportant les flux de données provenant du système de vidéoprotection et des capteurs mis en place sur la voirie ou dans les bâtiments.

À date, il reste encore 25 kilomètres de fibre à déployer pour atteindre la pleine couverture du territoire. L'objectif à terme étant de disposer d'un réseau de transport complet et cohérent, capable de supporter le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection. En effet, il est prévu d'installer 200 caméras supplémentaires sur l'ensemble du territoire en 2024. Ce réseau est prêt à intégrer le centre de supervision du Chesnay-Rocquencourt, accompagné de ses 280 caméras associées, pour renforcer davantage la sécurité et la surveillance sur le territoire de Versailles Grand Parc.

• DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE VIDÉO-SURVEILLANCE

En 2023, l'Agglo a poursuivi le renforcement de son réseau de vidéo-surveillance. Cette expansion est réalisée par l'ajout de nouvelles caméras et par le déploiement d'outils améliorant la transmission instantanée d'informations. Ces améliorations ont conforté l'efficacité du système, facilitant la détection d'incidents, les interventions en temps réel et la gestion du trafic.

Cette année, toutes les communes ont bénéficié du déploiement du système de vidéoprotection, ce qui porte le nombre total de caméras opérationnelles à plus de 1000 sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, un premier réseau de 14 capteurs de pollution sonore et atmosphérique a été installé, fournissant aux communes un accès en temps réel à des données essentielles. Ils ont été stratégiquement positionnés dans des carrefours critiques, là où leur surveillance revêtait une importance particulière.

Les informations sont transmises et centralisées dans une base de données par le biais de différents réseaux, dont ceux LoRa des communes, les réseaux mobiles, et la fibre déployée par l'Agglo dans le cadre du plan de développement du réseau de fibre privé.

En 2024, l'ensemble des capteurs et de nouveaux outils vont être mis à disposition des forces de l'ordre municipales via les centres de supervision urbains pour la gestion des Jeux Olympiques. La mise en place d'un nouveau centre au Chesnay-Rocquencourt pourrait permettre une surveillance active des caméras de 4 communes supplémentaires : Bailly, Bougival, la Celle-Saint-Cloud et Noisy-le-Roi.

INGÉNIERIE DE LA DONNÉE

En ce qui concerne l'ingénierie des données, des observatoires thématiques sont mis en place, des études statistiques sont réalisées pour obtenir des financements spécifiques pour le compte des communes, et des sites sensibles au réchauffement climatique sont identifiés.

• DE LA DONNÉE BRUTE À LA COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Ce service support joue un rôle essentiel en aidant les directions de l'Agglo et les communes à identifier et à résoudre des problématiques, en adoptant une approche méthodologique et pédagogique. L'aspect technique est également central dans la définition des besoins, en fournissant des outils opérationnels d'analyse et de prédiction. Toutes les données collectées sont stockées et traitées. Elles sont ensuite mises à disposition des communes via les outils de Versailles Grand Parc.

La gestion de la donnée est un domaine vaste et complexe, et le service a travaillé sur la concentration des données pour les confronter entre elles. L'objectif est de créer de la valeur ajoutée en les rendant explicites, détaillées et facilement partageables. De plus, l'accent a été mis sur leur mise à jour régulière pour les rendre plus actuelles et plus faciles à interpréter. Celles-ci deviennent vivantes. Elles ont permis de répondre à des questions passées, présentes et futures, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En 2023, Versailles Grand Parc a consolidé son architecture de stockage des données collectées, continuant ainsi à investir dans l'ingénierie de la donnée pour mieux servir ses citoyens et ses communes. De nouveaux observatoires thématiques ont été créés pour permettre à tous les utilisateurs d'avoir une vision complète de leur territoire et de celui de l'Agglo, dans les domaines qui les intéressent particulièrement.

VILLES CONNECTÉES

Pour les villes connectées, une étude multi-thématique sur les "villes intelligentes" a été lancée afin d'identifier les besoins des communes, des études sur le trafic, la circulation, les vitesses moyennes et la fréquentation des réseaux de bus sont également menées.

• LES MOBILITÉS INNOVANTES

Versailles Grand Parc a consolidé ses efforts pour promouvoir des solutions de mobilités innovantes. Grâce à l'exploitation des données collectées par ses capteurs, l'Agglo a pu collaborer étroitement avec les communes partenaires afin d'apporter des améliorations dans ce domaine.

Des études ont été menées à la demande des communes pour analyser les déplacements des usagers, quel que soit leur mode de transport, à travers les carrefours et les points stratégiques du territoire. L'objectif était de fournir aux communes une vision claire et précise des flux en temps réel, permettant ainsi de mieux planifier les futurs aménagements routiers. Cela s'est traduit par une analyse approfondie des comportements des usagers, notamment des automobilistes et des cyclistes.

Les initiatives se sont également étendues avec la poursuite de la mise en place d'un Observatoire de la Mobilité en 2023, dans le cadre du Projet UPPER. Cet observatoire sera accessible aux communes partenaires et utilisera les données centralisées pour améliorer la sécurité et la fluidité sur les voies publiques.



• CRÉATION D'UNE MAQUETTE DU TERRITOIRE EN 3D

En 2023, Versailles Grand Parc a finalisé et enrichi la maquette en 3D du territoire. Cette innovation a ouvert de nouvelles perspectives en matière de planification et de gestion du territoire.

Elle permet non seulement de visualiser le territoire de manière réaliste, mais elle est également équipée d'une IA spécialement formée pour identifier et localiser tous les arbres présents dans la région. Bien que le modèle initial provienne du Massachusetts Institute of Technology (MIT), Versailles Grand Parc a effectué des adaptations en formant l'IA à reconnaître les arbres européens, ainsi qu'à détecter les toits et mesurer la hauteur des bâtiments.

L'objectif principal de cette maquette, ou «Jumeau numérique», est de fournir des outils pour faciliter la prise de décision et la gestion opérationnelle. Outre les cartes d'ensoleillement, cette maquette est de plus en plus utilisée dans d'autres domaines comme la couverture d'antennes mobiles, la planification urbaine...

Il servira également de laboratoire pour réaliser des tests et expérimentations. Cela implique d'examiner les actions déjà entreprises et de définir de nouvelles orientations dans quatre domaines clés : la sécurité, la mobilité, l'énergie et l'amélioration des services aux habitants. De nouvelles données ont été collectées et viennent enrichir les contenus et le jumeau numérique de l'agglomération. La mise en place de nouveaux partenariats se poursuit.

Ce travail contribue à atteindre les objectifs de ce projet qui vise, à l'échelle européenne, à augmenter la fréquentation des transports en commun et favoriser la décarbonation de la mobilité, améliorer la coopération en matière de savoir-faire et d'innovation, encourager les initiatives d'expérimentation et de réplication pour des systèmes de mobilité plus efficaces et durables.

• ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES VERS LA VILLE INTELLIGENTE

Versailles Grand Parc accompagne les communes dans la définition de ce que pourrait être leur ville intelligente. Une étude lancée auprès de chaque équipe municipale va permettre ainsi d'établir une cartographie des problématiques très concrètes de chaque commune, les difficultés rencontrées au quotidien pour répondre à ces thématiques, et favoriser ainsi les échanges entre les équipes pour plus d'efficacité.



VILLE DURABLE

Versailles Grand Parc a entrepris des actions importantes pour promouvoir la ville durable et encourager l'efficacité énergétique sur son territoire. La construction et la structuration du service «Ville durable» lui a permis de poursuivre l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), d'accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine (AMI SEQUOIA), de réaliser des études de faisabilité et de potentialité visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

• STRUCTURATION DU SERVICE «VILLE DURABLE»

Le début d'année a été marqué par la réorganisation de la Direction du développement économique, ingénierie de la donnée et filières d'excellence. À cette occasion, le service Ville Durable a été créé et la direction transformée en Direction du Développement Économique, Ville Intelligente et Durable.

Cette évolution marque un tournant dans la politique de l'Agglo en faveur du déploiement d'actions visant à décarboner le territoire. Ainsi, dès janvier 2023, le service Ville durable a été structuré et les effectifs renforcés avec l'embauche d'une responsable de service.

Cette nouvelle organisation a permis à Versailles Grand Parc d'axer ses actions en faveur d'une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques des bâtiments publics et privés, du développement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

• PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

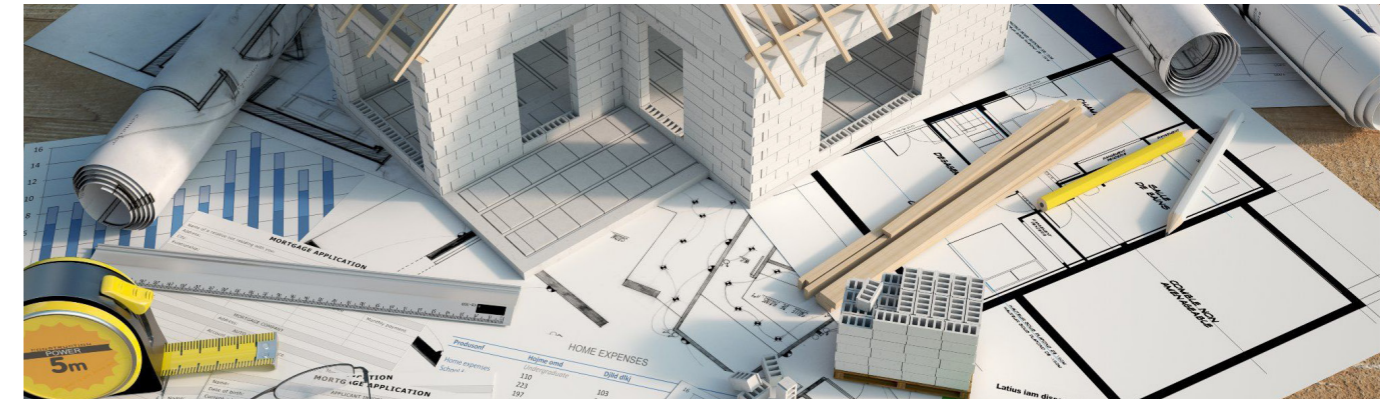
Le Plan Climat est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique qui a pour but d'apporter des solutions concrètes au changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. C'est une démarche qui se déroule en plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic du territoire, identification d'une stratégie

territoriale, élaboration d'un plan d'action et, enfin, mise en œuvre et suivi des actions. En 2023, d'importantes étapes ont été franchies pour mettre en place ce plan visant à terme, à réduire les émissions de GES sur le territoire.

Après avoir finalisé son diagnostic territorial et ouvert une boîte à idée permettant à chaque citoyen de transmettre ses propositions d'actions, le service Ville Durable a poursuivi son travail de co-construction du plan climat. Des ateliers d'échanges autour de la stratégie territoriale ont été menés en juin. Ceux-ci ont rassemblé près d'une centaine de participants autour de 6 thématiques (bâtiments, énergie, biodiversité et nature en ville, agriculture, transports, développement économique). Ils ont mobilisé le président ainsi que les vice-présidents, les représentants institutionnels du territoire (Région, CCI, Ademe, CMA, IDFM...) ainsi que des acteurs privés (Thales, GRDF, ENEDIS ...).

Forts de ces premiers échanges, les orientations et axes de travail qui structureront le futur plan d'actions seront identifiés. Les prochaines étapes pour le Plan Climat prévoient la validation de la stratégie territoriale et le lancement de la rédaction du plan d'action en 2024.

En complément du Plan Climat, l'Agglo s'est également lancée dans la réalisation de son propre bilan carbone. L'objectif est d'identifier les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre liés à l'activité de la collectivité et d'élaborer un plan d'actions pour les réduire. Versailles Grand Parc entend ainsi, à l'instar des habitats, se montrer plus vertueuse et éco-exemplaire.



• RÉSEAUX DE CHALEUR ET SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Engagée dans une politique énergétique plus responsable depuis 2022, Versailles Grand Parc a lancé le premier schéma directeur de l'énergie sur cinq de ses communes : Bailly, Noisy-le-Roi, Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt.

Le schéma directeur est élaboré dans le but d'étudier les potentialités et la faisabilité de déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération (ENR&R). Pour ce faire, une analyse approfondie sera réalisée pour évaluer les productions d'Énergies Renouvelables ou de Récupération envisageables (géothermie, biomasse...) et comprendre les besoins en chauffage de la population. Le schéma directeur synthétisera l'ensemble de ces éléments et permettra de définir les orientations stratégiques pour une meilleure gestion de l'énergie sur le territoire.

En 2023, ce premier schéma a été complété par une étude de potentialité de déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération portant sur le reste du territoire. En plus de celle-ci, des études de faisabilité ont également été lancées pour les communes présentant un fort potentiel : Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'École d'une part et Buc d'autre part.

Si la faisabilité des réseaux est avérée, les copropriétés et bailleurs sociaux auront à terme la possibilité de se raccorder à des réseaux plus vertueux qui remplaceront leurs chaudières alimentées au gaz.

En mettant en évidence les sources d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire et en identifiant les besoins énergétiques de la population, le schéma directeur de l'énergie permet de définir les orientations stratégiques pour une meilleure gestion de l'énergie sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Ainsi l'émergence des projets de réseaux de chaleur permettra de décarboner une grande partie de la consommation d'énergie, une meilleure indépendance énergétique du territoire et garantira aux usagers raccordés à ces réseaux, un prix plus stable dans le temps.

Parallèlement au lancement de ces études, les communes des Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'École, en lien avec l'Agglo, ont également permis le lancement d'études exploratoires visant à identifier le potentiel de production de chaleur par géothermie profonde sur leur territoire. Cette ressource, décarbonnée et inépuisable, si elle son potentiel est avéré, pourra permettre l'alimentation d'un futur réseau de chaleur.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Parallèlement à son engagement en faveur du verdissement des consommations d'énergie, la communauté d'agglomération mène une politique en faveur de leur réduction en accompagnant et favorisant la rénovation énergétique des bâtiments. Celle-ci porte à la fois sur la rénovation des logements mais également sur celle du parc public et se doit de combiner efficacité énergétique et préservation patrimoniale.

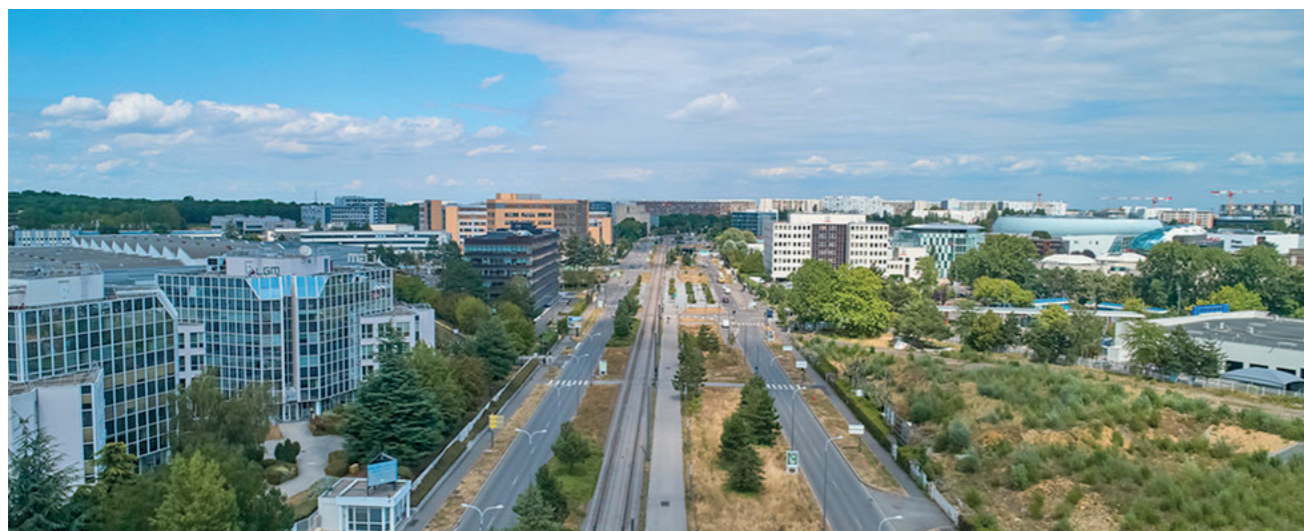
Versailles Grand Parc a conventionné avec l'Alec SQY en 2022 afin de compléter l'offre d'accompagnement proposée et financée, entre autres, par le Département. Cette convention a permis, en 2022-2023 :

- De sensibiliser les conseils syndicaux des communes de Châteaufort, Buc, Toussus-le-Noble, les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres, Bailly, Noisy-le-Roi, Bougival, Viroflay et Saint-Cyr-l'École
- De sensibiliser les représentants des ASL et lotissements des communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Châteaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Bougival, La Celle Saint-Cloud, le Chesnay-Rocquencourt et Buc
- De conseiller 613 ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements

En complément, les services poursuivent l'accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux en assurant le financement d'audits énergétiques, l'instrumentation des bâtiments... Ceci s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : l'AMI Sequoia.

L'année 2023 a permis de mettre en évidence une augmentation des besoins d'accompagnement des communes et des particuliers sur la thématique de la rénovation énergétique des bâtiments. 2024 marquera en outre un tournant dans la politique de rénovation énergétique du territoire : mise en place des MARE (Mon Accompagnateur Rénov'), arrêt des financements SARE en fin d'année, arrêt de l'AMI Sequoia...

La communauté d'agglomération devra donc se positionner et revoir sa politique de promotion de la rénovation énergétique en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière pour répondre au mieux aux attentes de la population et des communes.



DÉPLACEMENTS

En 2023, les évolutions dans le domaine des transports se sont poursuivies sur le territoire. Après la DSP 27, c'est la DSP 28 qui est entrée en vigueur au 1^{er} août. Regroupant une majorité des communes de l'Agglo à l'exception de la vallée de la Bièvre, elle a été confiée par Île-de-France Mobilité à l'opérateur Transdev Versailles.

La fin d'année a également été marquée par la mise en service du Transilien V, en remplacement d'une branche du RER C, entre les gares de Massy-Palaiseau et Versailles Chantiers.

• LES RÉSEAUX FERRÉS

Après un travail de plusieurs années mené avec Île-de-France Mobilités, Transilien SNCF Voyageurs, les communautés d'agglomérations et mairies concernées, la desserte en RER C des gares de Versailles Chantiers, Petit Jouy-les-Loges, Jouy-en-Josas, Vauboyen, Bièvres, Igny et Massy-Palaiseau a évolué.

En effet, fin 2023, le Transilien V a été inauguré et mis en service le 10 décembre. La liaison Versailles Chantiers-Massy Palaiseau est désormais assurée par une navette indépendante du RER C, assurant des allers-retours quotidiens en une vingtaine de minutes. Cette transformation est une conséquence de la mise en service de la ligne du tramway T12 entre Massy-Palaiseau et Evry-Courcouronnes.

La déconnexion du RER C a pour objectif d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers de ce tronçon ainsi qu'une meilleure lisibilité pour les voyageurs concernant les courses en direction de Versailles. En effet, Versailles Chantiers et Versailles Rive Gauche sont désormais desservies par deux branches distinctes du réseau ferré, là où le RER C desservait les deux gares auparavant.

Ainsi, le Transilien V permet à la Vallée de la Bièvre de bénéficier d'une offre de transport renforcée :

• LES VÉLOS

Les infrastructures :

Les études de faisabilité menées par Versailles Grand Parc se poursuivent. Trois nouvelles études ont été lancées :

- La liaison entre Saint-Cyr-l'École et Fontenay-le-Fleury (RD 11), très circulée et peu aménagée
- La liaison entre Bois d'Arcy et Saint-Cyr-l'École avec le franchissement de l'A12 (RD129/135) : l'objectif est de résorber cette coupure urbaine et ce point noir des circulations douces
- Les rues Le Bourblanc à Noisy-le-Roi et de Maule à Bailly, qui constituent l'axe principal reliant les deux communes riveraines

Ces études ont pour objectif d'acter les principes d'aménagements cyclables sur ces tronçons afin de poursuivre le maillage du territoire.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

En matière de transports collectifs routiers ou de transports ferrés, les difficultés de recrutement des différents délégataires et les travaux importants de renouvellement des voies ont considérablement pénalisé l'offre entraînant une baisse de la fréquentation. Cette baisse s'explique aussi par les nouvelles habitudes de travail avec un recours important au télétravail.

- Un train supplémentaire, tous les jours, au départ de Versailles-Chantiers à 23h15 et des trains toutes les 15 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses soit 11 trains de plus qu'en 2023 chaque jour
- Une amplitude élargie des heures de pointe
- 3 trains supplémentaires le week-end

La grande nouveauté et spécificité en Île-de-France est qu'il est désormais possible d'embarquer son vélo à bord du Transilien V à toute heure de la journée, grâce à l'aménagement des rames, pour faciliter le tourisme dans la Vallée de la Bièvre.



En parallèle, Versailles Grand Parc a également lancé un accord-cadre visant à mener des études de maîtrise d'œuvre pour réaliser ensuite des travaux sur des tronçons stratégiques du schéma directeur, qualifiés d'intérêt communautaire. À ce titre, l'Agglo a pris la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de deux tronçons en particulier :

- Les Arcades de Buc (RD938)
- Le chemin de la porte des Loges (Les Loges-en-Josas et Buc)

Ces deux études sont confiées à deux bureaux d'étude différents, chargés d'arrêter le plan définitif des futurs aménagements et de suivre ensuite les travaux de réalisation.



• L'OFFRE BUS

Depuis le 1^{er} août 2023, 11 communes sur 18, dont les communes du cœur urbain, sont désormais sillonnées par des lignes exploitées par Transdev Versailles pour le compte d'Île-de-France Mobilités. Les communes de l'Agglo desservies sont Bailly, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'École, Versailles et Viroflay. Les 35 lignes concernées sont les suivantes :

Toutes les anciennes lignes de Keolis Phebus

- Les lignes 6, 27, 28, 29, 30, 38, 54, 55 et 460 de Transdev Nanterre
- Les lignes 17, 71, 76 et 177 de Transdev Ecquevilly
- Les lignes 52, 53 et 54 de Keolis Yvelines
- Les lignes 11, 41 et 111 de Hourtoulle
- Les lignes 40, 43 et 51 de STAVO

Ce changement d'exploitant s'accompagne aussi d'une évolution de l'offre : amplitudes horaires élargies, prolongement de lignes, renforcement de la fréquence notamment en heures de pointe etc.

Concernant la DSP27 confiée à Keolis Vélizy depuis le 1^{er} août 2022, le réseau a bénéficié d'une nouvelle numérotation, décidée par Île-de-France Mobilités, dans un objectif de clarification afin qu'à l'échelle régionale, chaque ligne ait un numéro unique.

Depuis la fin du mois d'août, les lignes concernées commencent désormais par l'indicatif "61" et lorsque cela a été possible, les deux derniers chiffres historiques ont été conservés.

• SERVICES



Mise à jour de la carte cyclable

Suite au succès de la carte, les services ont à nouveau entrepris un travail de mise à jour des aménagements cyclables en fin d'année.

À cela s'est ajoutée une réorganisation des encarts liés à l'information avec l'apparition de textes traduits en anglais, et du logo Paris 2024. Cela permettra de diffuser la carte à un public plus large que d'ordinaire, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Fête du Vélo

La 5^e édition de la Fête du Vélo a réuni petits et grands une nouvelle fois au siège de l'Agglo le dimanche 14 mai. Organisée par Versailles Grand Parc en collaboration avec plusieurs villes membres, cette journée dédiée au vélo a, à nouveau, été un véritable succès. Avec six parcours à destination de l'Agglo, des animations attendaient, comme les éditions précédentes, les participants : food-truck, mini-golf cyclo, parcours de draysienne / BMX, vélo smoothie.

Des nouveautés ont été proposées : spectacle, atelier de kirigami, conférence de Jeanne Le Pêcheur, jeune femme ambitionnant de participer aux épreuves de handibike aux prochains Jeux Paralympiques. Exceptionnellement, les Phryges, mascottes officielles, étaient présentes.



RESSOURCES HUMAINES

On comptabilise 302 agents au sein de Versailles Grand Parc. La majorité (156 agents) travaillent au sein de la filière culturelle (conservatoire). Vient ensuite, en terme d'effectif, la direction de la gestion des déchets et du cycle de l'eau (entre 25 et 30 agents).

MASSE SALARIALE

- 12 216 517 € sans le hors paie et le GUSO *
 - 13 209 325 € avec le hors paie et le GUSO *
- *GUSO = Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

À noter les dépenses de personnel évoluent peu (200 K€ de plus qu'en 2022 alors qu'en 2023, Versailles Grand Parc a dû assumer les différentes réformes imposées par l'Etat).

En effet, l'ensemble des mesures gouvernementales ont eu un impact financier de 90 K€ pour Versailles Grand Parc (Gipa, meilleure prise en charge des abonnements transport, augmentation générale du point d'indice...).

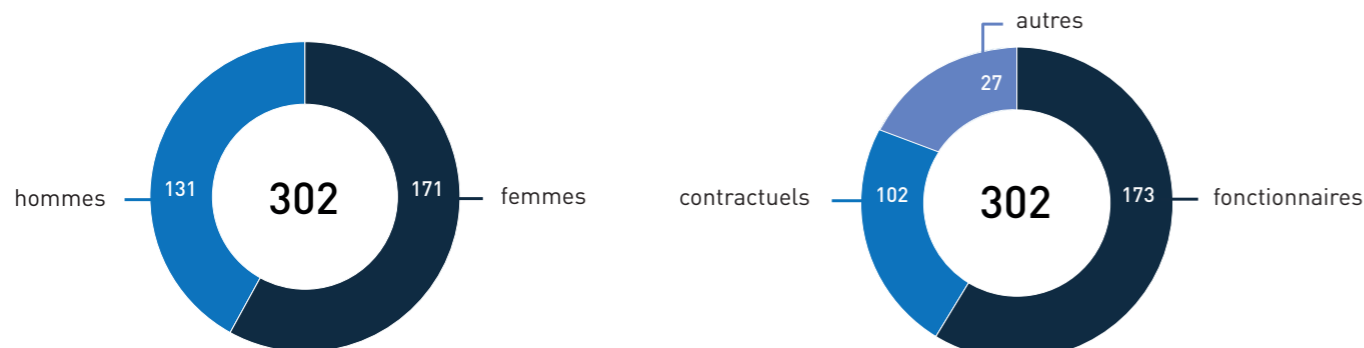
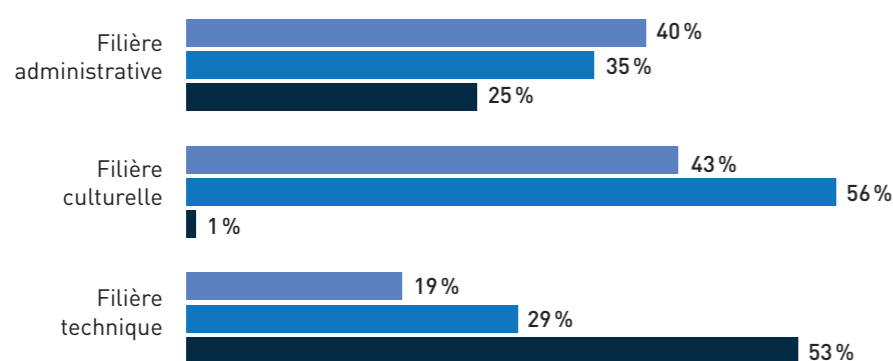
De plus, l'agglomération a voté le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Ainsi tous les agents dont le revenu était inférieur à 39 K€ bruts sur la période de 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ont pu bénéficier d'une prime allant de 150 € à 600 € et pour un montant global de 85 K€.



De la même manière, pour plus d'équité, il a été décidé d'appliquer la refonte des grilles des cat B et C aux contractuels (non imposée par le texte). Les effectifs sont stables (3 postes supplémentaires ouverts en 2023 sur les thématiques de développement économique et de vidéoprotection) et les vacances de poste un peu plus forte que l'an dernier (35 postes vacants en février 2023 contre 33 postes en février 2022).

RÉPARTITION DES AGENTS

PAR FILIÈRES :



RESSOURCES FINANCIÈRES

Versailles Grand Parc est une communauté d'agglomération au service des communes : 60% de la croissance fiscale intercommunale nette du FPIC sont reversés aux communes membres soit sous forme de prise en charge de leur contribution à la péréquation, soit par le versement de fonds de concours d'investissement. Pour la taxe de séjour, ce reversement est de 80% de la croissance.

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2010. La dette est égale à 11 millions d'euros, mais elle est intégralement placée sur des comptes à terme en attendant le décaissement des travaux. La santé financière de l'agglomération est donc très saine.

DES DÉPENSES GEMAPI CROISSANTES NÉCESSITANT UN RECOURS À LA TAXE

Les dépenses liées à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) représentent 1 million d'euros en 2023 en croissance de 0,4 M€ par rapport à 2022. Il s'agit des contributions aux syndicats de rivière pour le financement essentiellement d'investissements.

Pour la première fois, la communauté d'agglomération a financé cette compétence par la taxe GEMAPI d'un montant moyen de 3,60 €/habitant. Les contributeurs sont les propriétaires fonciers et les entreprises.

Dans le cadre de la politique de promotion touristique, la taxe de séjour a été transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2023 et généralisée à toutes les communes avec un tarif unique. 80% de la croissance de la taxe de séjour sera reversée aux communes.

• PASSAGE À L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

La communauté d'agglomération a changé de plan comptable en 2023 et voté un règlement budgétaire et financier. Quelques-unes des règles sont présentées ci-après. La gestion pluriannuelle des investissements (AP-CP) est privilégiée pour réduire l'inscription d'emprunt.

Sur le budget principal, l'amortissement des immobilisations lié à la gestion des déchets est comptabilisé sur la fonction 7212 pour disposer du coût de la gestion des déchets en cas de contentieux. La règle des rattachements des dépenses et recettes de fonctionnement est adaptée avec un seuil fixé à 3000€. Les immobilisations sont amorties au prorata temporis à l'exception des biens de faible valeur et des travaux de vidéoprotection, amorties l'année suivant leur achat.

Pour le budget annexe assainissement, l'exécution comptable est effectuée avec un code analytique par commune pour permettre l'édition des comptes par commune. Les immobilisations sont numérotées avec un code par commune. Il n'y a pas de journée complémentaire sur le budget annexe assainissement. Le budget assainissement a un compte de trésorerie distinct du budget principal.

• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de l'année 2023 s'élèvent à 202 millions d'euros (M€). Elles se composent de la fiscalité (160 M€), des dotations et compensations de l'État (31 M€) et des recettes liées à l'activité des services (11 M€).

• LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 190 M€ :

- 65 % sont des reversements de fiscalité (124 M€)
- 35 % correspondent à l'exercice des compétences (66 M€) avec principalement les ordures ménagères (36 M€) et les enseignements artistiques (9 M€)

Les reversements de fiscalité aux communes comprennent les attributions de compensation (94 M€), la neutralisation des effets de la taxe professionnelle (19 M€) et la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (11 M€).

• L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 22 M€. Les principales dépenses d'investissement sont le déploiement de la vidéoprotection et des liaisons de fibre optique entre les mairies (5 M€), la démolition du Moulin de Saint Cyr (4 M€), le versement de fonds de concours aux communes membres votées antérieurement (3 M€) et la construction de l'office de tourisme (3 M€).

Dans le cadre du plan de relance de l'État en faveur de l'amélioration des conditions de vie des gens du voyage pour l'ensemble de la Région Île-de-France la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a bénéficié d'une importante subvention de 140 000€. Celle-ci a permis la fermeture des auvents des modules sanitaires de l'aire d'accueil implantée à Jouy-en-Josas.

Cette fermeture permet, d'offrir un meilleur confort thermique aux usagers et d'autre part de créer un nouvel espace intérieur plus largement appropriable par les habitants.

CHIFFRES CLÉS 2023

13 millions d'euros : montant voté par l'Agglo en faveur des communes correspondant au retour de 60% de la croissance fiscale 2023.

40 % : poids de la TVA dans les recettes de fonctionnement de l'Agglo. La TVA compense la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS 10922
780009 Versailles Cedex

